

N^o 15

Enquête, concernant le N^o Kramer, jouant de la Société Commerciale de l'Océanie, portant le N^o 61 des revendications.

Ce jourd'hui trente mars mil neuf cent quatre ont comparu.

1^o Cahara Kinca, âgé de 56 ans, cultivateur, demeurant à Baiokae, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La parcelle de terre désignée dans le N^o 61 des revendications, située dans la vallée Pucunait, appartient à la Société Commerciale de l'Océanie, qui en jouit paisiblement et sans trouble depuis plus de vingt-cinq ans. »

2^o Litchli Lion, âgé de 58 ans, cultivateur, demeurant à Baiokae, nous a fait une déclaration identique à celle de Cahara Kinca.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N^o 16.

Enquête, concernant le N^o Kuamanui portant le N^o 66 des revendications.

Ce jourd'hui trente Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Petorio, âgé de 52 ans, cultivateur demeurant à Baiokae, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La terre Maiki, appartenait au N^o Houta qui l'habitait au moment de l'occupation, en mourant, il a laissé la dite terre à sa fille, le N^o Kuamanui, la seule héritière. »

2^o Cahara Kinca, âgé de 56 ans, cultivateur, demeurant à Baiokae, nous a fait une déclaration identique à celle du N^o Petorio.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

[Signatures]

N^o 61 des revendications.

Fait après serment prêté.

[Signature]

N^o 66 des revendications.

Fait après serment prêté.

[Signature]

N^o 21

Enquête. concernant les N^{os} Pakhouotéi Stanislas et Christine, portant le N^o 71. des revendications.

Cependant hier trente mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Petorio, âgé de 58 ans, cultivateur, demeurant à Caiohac, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La Terre Puncshoa, appartenait au sieur Hoichapoi, décédé depuis longtemps, laissant pour lui succéder, ses deux enfants, Pakhouotéi Stanislas et Caohui, qui, elle-même est décédée depuis plusieurs années, laissant pour lui succéder, sa fille unique, la N^o Christine. La dite Terre Puncshoa, appartient actuellement, moitié à Pakhouotéi, et l'autre moitié à la N^o Christine. »

2^o Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant à Caiohac, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] 15 Grosfilley Rouer

N^o 22.

Enquête. concernant les nommés Petorio et Cahiaputai, portant le N^o 72. des revendications.

Cependant hier trente mars mil neuf cent quatre ont comparu.

1^o Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant à Caiohac, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La terre Cahiaputai appartenait à la N^o Atatoni, décédée depuis longtemps, laissant pour lui succéder, ses deux enfants, Petorio et Héliana, qui, elle-même est décédée depuis plusieurs années, laissant pour lui succéder, sa fille unique, la N^o Cahiaputai. La dite terre Cahiaputai, appartient, moitié à Petorio, et l'autre moitié à la N^o Cahiaputai. »

2^o Kucamanui, âgé de 49 ans, cultivateur à Cahitua nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

[Signature] 15 Grosfilley Rouer

N^o 71. des revendications.

+ après serment prêté.
P. D. *[Signature]*

N^o 72. des revendications.

+ après serment prêté.
P. D. *[Signature]*

N^o 23.

Enquête. concernant les nommés Pétorio et Cahiapataxi, portant le N^o 73 des revendications. Ce jourd'hui trente mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Kirina, âgé de 53 ans, cultivateur de sucre, habitant à Caiobae, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La terre Meamanuiohotu, appartenait à la N^o Atatini, décédée depuis longtemps, laissant pour lui succéder ses deux enfants, Pétorio, et Héliena, qui, elle-même est décédée depuis plusieurs années, laissant pour lui succéder sa fille unique, la N^o Cahiapataxi. La dite terre Meamanuiohotu, appartient moitié à Pétorio et l'autre moitié à Cahiapataxi.

2^o Kuamanui, âgé de 49 ans, cultivateur de sucre, habitant à Caiobae, nous a fait une déclaration identique à celle de Pétorio.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été clos et arrêté le jour, mois et an que dessus. Les membres de la Commission.

[Signature]

[Signature]

[Signature]

N^o 24.

Enquête. concernant les nommés Pétorio et Cahiapataxi, portant le N^o 74 des revendications. Ce jourd'hui trente mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Kirina, âgé de 53 ans, cultivateur de sucre, habitant à Caiobae, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La terre Vaituemi, appartenait à la N^o Atatini, décédée depuis longtemps, laissant pour lui succéder ses deux enfants, Pétorio et Héliena, qui, elle-même est décédée depuis plusieurs années, laissant pour lui succéder sa fille unique, la N^o Cahiapataxi. La dite terre Vaituemi, appartient, moitié à Pétorio, et l'autre moitié à Cahiapataxi.

2^o Kuamanui, âgé de 49 ans, cultivateur de sucre, habitant à Caiobae nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été clos et arrêté, le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature]

[Signature]

[Signature]

N^o 73. des revendications.

après serment prêté
M. P. M. P.

N^o 74. des revendications.

après serment prêté
M. P. M. P.

N^o 25.

Enquête. concernant le sie^r Etkwa Kookhi. femme Kapiiri. portant le N^o 75 des revendications.

Ce jourd'hui treute Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Potorio, âgé de 52 ans, cultivateur. demeurant à Baiobha, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La terre Haubenus est en brousse et inculte; jamais je n'ai vu la femme Kapiiri la cultiver, ni recueillir les produits, cette terre appartient au nommé... »

2^o Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur. demeurant à Baiobha. + nous a fait une déclaration identique à celle du nommé Potorio.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N^o 75. des revendications.

+ après serment prêté
P. D. M.

N^o 26.

Enquête. concernant le sie^r Etkwa Kinné portant le N^o 76 des revendications.

Ce jourd'hui treute Mars mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kirino, âgé de 52 ans, cultivateur. demeurant à Baiobha, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La terre Kaiokuka, appartient au nommé Etkwa Kinné, qui l'a héritée de sa mère la veuve Paixthi, cette dernière décédée depuis longtemps. L'habitant sur la dite terre au moment de l'occupation. Etkwa Kinné, était seul héritier de sa mère. »

2^o Potorio, âgé de 52 ans, cultivateur. demeurant à Baiobha, + nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N^o 76. des revendications.

+ après serment prêté.
P. D. M.

11° 27.

Enquête. concernant le nommé Potorio.

(pour les Héritiers Moanatin) portait le 11° 77 des revendications. Ce jourd'hui treute Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1° Kirino, âgé de 58 ans, cultivateur. demeurant à Baiokha, qui nous a déclaré après serment prêté: " Les terres Cuchitua et betoutua, appartenant, moitié à la 11° Vaekheku Moanatin et l'autre moitié aux cinq enfants mineurs de feu Mariama Moanatin. Ces terres venaient de feu Stanislas Moanatin, leur père et grand père, dont ils étaient les seuls héritiers."

2° Mamucan Catherine, âgée de 40 ans, nous a fait une déclaration identique à celle du nommé Kirino.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

11° 77. des revendications.

+ après serment prêté
[Signature]

11° 28

Enquête. concernant le nommé Potorio.

(pour les Héritiers Moanatin) portait le 11° 78 des revendications. Ce jourd'hui treute Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1° Kirino, âgé de 58 ans, cultivateur. demeurant à Baiokha, qui nous a déclaré après serment prêté:

" La terre Copuama appartient, moitié à la 11° Vaekheku Moanatin et l'autre moitié aux cinq enfants mineurs de Mariama Moanatin, décédée en 1903. Cette terre venait de Stanislas Moanatin, leur père et grand père, dont il y a plusieurs années, dont ils étaient les seuls héritiers."

2° Mamucan Catherine, âgée de 40 ans, demeurant à Baiokha, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus. Les membres de la Commission.

[Signatures]

11° 78. des revendications.

+ terre
[Signature]

N^o 29.

Enquête. concernant le nouveau Polono-

(pour les Héritiers Moranatchini.) portant le N^o 29 des revendications.

Ces jourd'hui treute Mars mil neuf cent quatre ont comparu :

1^o Kirino, âgé de 53 ans. cultivateur. demeurant à Baïohra. qui nous a déclaré avoir prêté :

« La terre Vaïokhka appartenant moitié à la nommée « Vaïokhka Moranatchini, et l'autre moitié aux cinq enfants mineurs de Marianne Moranatchini, décédée en 1903. Cette venue de « Stanislas Moranatchini, leur père et grand père décédé « il y a plusieurs années, dont ils étaient les seuls héritiers.

2^o Mameuane, Catherine, âgée de 40 ans. demeurant à Baïohra, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature]
Crosby Bay

N^o 29 des revendications

+ après serment fait
A. P. M.

N^o 30.

Enquête. concernant le nouveau baïohra Polono-

pour les héritiers Polono- portant le N^o 30 des revendications.

Ces jourd'hui treute Mars mil neuf cent quatre ont comparu :

1^o Petoris, âgé de 56 ans. cultivateur. demeurant à Baïohra, qui nous a déclaré avoir prêté :

« La nommée Camachi Cathava, est propriétaire de la terre Polono qu'elle a héritée de sa « mère la nommée Thoko, décédée qui en avait « la jouissance depuis 1805 et dont elle était l'unique « héritière. »

2^o Kirino, âgé de 53 ans. cultivateur. demeurant à Baïohra, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature]
Crosby Bay

N^o 30. des revendications.

+ après serment fait
A. P. M.

N° 81.

Enquête, concernant la N^o Mamucane Catherine, femme Caichematinini, portant le N° 86 des revendications.

Ce jourci'hui trente deux mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Petorio, âgé de 52 ans, cultivateur, demeurant à Caichoe, qui nous a déclaré:
« La terre Caicoa, appartenait en propre à
« Heriko, décédé en 1901. Laisant pour lui succé-
« der ses deux filles, Mamucane Catherine et
« Christina, ses seules héritières.

2^o Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant à Caichoe, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signature]
Prosperille Bouleau

N° 82.

Enquête concernant la N^o Alvarado Lazaro, portant le N° 90 des revendications

Ce jourci'hui trente et un Mars, mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant à Caichoe, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La terre Poikava, appartenait à la N^o Ceupokopin, décédée
« en 1880, laissant pour lui succéder, son fils Kamateaukia
« Ubaire, son seul héritier.

La N^o Alvarado Lazaro, n'a jamais eu la jouissance de ce terrain, connu sous le nom de Pepekki, autrefois elle avait voulu le revendiquer, et la veuve, pour lui être agréable, lui a fait don de la terre Caume.

2^o Petorio, âgé de 52 ans, cultivateur, demeurant à Caichoe, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signature]
Prosperille Bouleau

N° 86. des revendications

+ après serment prêté
B de M. G.

+ après serment prêté
B de M. G.

N° 90 des revendications.

+ aussi.
B de M. G.
+ après serment prêté
B de M. G.

N^o 88.

Enquête. concernant le N^o Cahixokohite
N^o 8^{me} Napoléon, portant le N^o 91 des revendications.

Cependant hier trente et un Mars mil neuf cent
quatre ont comparu:

1^o Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant à
Baiohae, nous a déclaré après serment prêté:

« Le nommé Ahikute, décédé depuis long temps,
« était propriétaire d'une partie des terres faisant l'objet de la
« revendication portant le N^o 91. en mourant, elle a laissé pour
« lui succéder ses deux filles. Cahixokohite N^o Napoléon et
« Cahixatahi, ses seules héritières, cette dernière étant décédée, a
« laissé pour lui succéder, ses deux filles. Cahixataha, femme
« Lemoko, et Cahixatemata, femme Kamarii Kamitia... »

2^o Petorio, âgé de 52 ans, cultivateur, demeurant à
Baiohae, nous a fait une déclaration identique à celle
du Sieur Kirino.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jour, mois et au que dessus.
Les membres de la Commission.

[Signature]
G. Goussille Procureur

N^o 91 des revendications.

+ après serment prêté.
[Signature]

N^o 84.

Enquête. concernant le N^o Makiaoko,
portant le N^o 91 des revendications.

Cependant hier trente et un Mars mil neuf cent
quatre ont comparu:

1^o Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant
à Baiohae, qui nous a déclaré après serment prêté:

« Les parcelles de terre situées dans la parcelle 111111,
« connues sous le nom de Baiohae - Cepopo - et Vaipopo,
« appartenant au Sieur Tokotika, décédé dans le
« courant de l'année 1903, laissant pour lui succéder
« sa fille Makiaoko, sa seule héritière... »

2^o Petorio, âgé de 52 ans, cultivateur, demeurant
à Baiohae, nous a fait une déclaration identique
à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jour, mois et au que dessus.
Les membres de la Commission.

[Signature]
G. Goussille Procureur

N^o 91 des revendications.

+ Kirino.

[Signature]

+ après serment prêté.
[Signature]

N^o 35.

Enquête. concernant les Héritiers de
Georges Valentine. portant le N^o 98. des revendications.

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent
quatre, ont comparu:

1^o Petorio, âgé de 52 ans. cultivateur. demeurant
à Caiobas, qui nous a déclaré après serment prêté:

" Le sieur Georges Valentine est décédé à Caiobas,
" il y a longtemps, en mourant il a laissé pour lui
" succéder ses quatre enfants, qui sont:

1^o Cihoni Valentine. — 2^o Cahani. épouse a Kuti
3^o Cuxatapu, épouse Cete. — 4^o Cahiaucani. ses seuls
héritiers. 77

2^o Kirino, âgé de 53 ans. cultivateur. demeurant
à Caiobas. nous a fait une déclaration iden-
tique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administra-
tive, a été close et arrêtée, les jours, mois et an
que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N^o 98 des revendications

+ après serment prêté.

[Signature]

N^o 36.

Enquête concernant le N^o Cihoke

1^o Hopperet. portant le N^o 98 des revendications
Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf
cent quatre, ont comparu:

1^o Petorio, âgé de 52 ans. cultivateur. demeurant
à Caiobas, qui nous a déclaré après serment prêté:

" Le sieur John Hopperet, est décédé à Caiobas
" il y a déjà longtemps, sans laisser de postérité, en mourant
" il a laissé pour lui succéder, sa femme, la nouvelle
" Cihoke, sa seule héritière. 77

2^o Kirino, âgé de 53 ans. cultivateur. demeurant
à Caiobas, nous a fait une déclaration sem-
blable à celle de Kirino Petorio.

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative a été close et arrêtée, les jours, mois et an
que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N^o 98. des revendications.

+ après serment prêté.

[Signature]

expliqué au mot raje nul.

[Signature]

N^o 97.

Enquête. concernant le nommé Ceupene. 8^{me}
Nohoukaïti. portant le N^o 99 des revendications.

Ce jourd'hui dix-huit Avril mil neuf cent quatre
ont comparu:

1^o Ceupimouana, âgé de 34 ans, cultivateur
demeurant à Baiji-pai, qui nous a déclaré serment prêté:
« La terre Ceupene, appartenant au nomme
Nohoukaïti, décédé dans le courant de l'année 1903.
sans laisser d'enfant. Laisse pour lui succéder
suivant les us et coutumes du pays, son frère
légitime, le nommé Ceupene. »

2^o Jacobo, âgé de 30 ans cultivateur, demeurant
à Baiokai, nous a confirmé la déclaration
précédente.

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative a été close et arrêtée, les jour, mois et an
que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N^o 99. des revendications.

+ serment prêté.
Pr. D. G. M. 1904

N^o 98.

Enquête. concernant le nommé Bata.
portant le N^o 100 des revendications.

Ce jourd'hui dix-huit Avril mil neuf cent
quatre, ont comparu:

1^o Bauroto, âgé de 30 ans, cultivateur demeurant
à Ua. Pu. qui nous a déclaré serment prêté:
« La terre Hekeua, située dans le pallee de ~~l'empire~~
appartenant à la N^o Mitijueloka. 8^{me} Heve. décédé
sans enfant, laisse pour lui succéder, son frère
le N^o Bata, son seul héritier. »

2^o Mechiatape, âgé de 34 ans, cultivateur
demeurant à Houmi, nous a fait une déclaration
identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative, a été close et arrêtée, les jour, mois et
an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N^o 100. des revendications.

+ serment prêté.
Pr. D. G. M. 1904

avec un mot rayé nul.

Pr. D. G. M. 1904

N^o 39.

Enquête, concernant le nomme Beta.
portant le N^o 101. des revendications.

Ce jourd'hui dix-huit Avril mil neuf cent
quatre, ont comparu:

1^o Bauoko, âgé de 30 ans, cultivateur demeurant
à Ma Pu, qui nous a déclaré après serment prêté:
" La terre Bauoko, appartenait à la nomme
" Mikiyuloka, 1^{re} femme, décédée sans enfant, laissée
" pour lui succéder, son père le nomme Beta, son
" seul héritier. "

2^o Mahiatapu, âgé de 34 ans, cultivateur
demeurant à Houmi, nous a fait une déclaration
identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme admini-
strative a été close et arrêtée, le jour, mois
et au que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature]
Grosfilley
Moureaux

N^o 101. des revendications

+ après serment prêté.

[Signature]
N^o 39

N^o 40.

Enquête, concernant la femme Euhikui
portant le N^o 104. des revendications.

Ce jourd'hui dix-huit Avril mil neuf
cent quatre, ont comparu:

1^o Maoutai, âgé de 33 ans, cultivateur, demeurant
à Baiji, qui nous a déclaré après serment prêté:
" La terre Houko, située dans la vallée de
" Baiji-pai, appartenait à la femme Euhikui, décédée
" dans le courant de l'année 1903, sans laisser
" d'héritier connu. "

2^o Euhikuihouko, âgé de 30 ans, cultivateur
demeurant à Baiji-pai, nous a fait une déclara-
tion identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme admini-
strative a été close et arrêtée, le jour, mois
et au que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature]
Grosfilley
Moureaux

N^o 104. des revendications.

+ après serment prêté.

[Signature]
N^o 40

N° 41.

Enquête. concernant la St^e Bernadette Camachui
Asham, portant le N° 107 des revendications.

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent quat-
out comparu:

1^o Haijemoane, âgé de 38 ans, cultivateur demeurant
à Haiji-jui, qui nous a déclaré après serment fait:

« La terre Mokihaha, avait été rétrocédée à la nouvelle
« ariqaha, cette dernière, avant de mourir a fait don de la
« dite terre à sa nièce Bernadette Camachui Asham, qui
« en a la jouissance depuis 1892. »

2^o Mokihalapuu, âgé de 38 ans, cultivateur, demeurant
à Koumi, nous a fait une déclaration identique
à la précédente après serment fait.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jours, mois et au quel dessus.

Les membres de la Commission.

 M. G. G. G.  M. P. P. P.  M. R. R. R.

N° 107 des revendications

N° 42

Enquête. concernant les Héritiers Camachui,
portant le N° 108 des revendications.

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent
quatre ont comparu:

1^o Cauoko, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant
actuellement à Uu-Pu, qui nous a déclaré après serment fait:

« La terre Apothi avait été rétrocédée au
« nommi Camachui, décédé dans le courant
« de l'année 1905, laissant pour lui succéder
« ses deux frères, Haiji et Moana, et sa sœur
« Bahiakopuoo, ses seuls héritiers. »

2^o Jotkopo, âgé de 38 ans, cultivateur, demeurant
à Haijohou, nous a copié la déclaration
qui précède, après serment fait.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jours, mois et au quel
dessus.

Les membres de la Commission.

 M. G. G. G.  M. P. P. P.  M. R. R. R.

N° 108 des revendications

N° 43.

Enquête. concernant les Héritiers Kohuheimui portant le N° 109. des revendications

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent quatre ont comparu:

1° Cauoko, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant actuellement à Ma-Pu, qui nous a déclaré, serment prêté:

« La terre Kohohou avait été retrouvée au nommei Kohuheimui, décédé, laissant pour lui succéder ses deux frères - Itaipe et Moana et sa sœur Cahiakopuro, ses seuls Héritiers. »

2° Jakopo, âgé de 35 ans, cultivateur demeurant à Kaihara, qui nous a fait une déclaration identique à celle de Cauoko, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

N° 44.

Enquête concernant les Héritiers Kapaeha portant le N° 110 des revendications.

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent quatre ont comparu:

1° Cauoko, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant actuellement à Ma-Pu, qui nous a déclaré et

« La terre Kapaeha avait été retrouvée au nommei Kapaeha, décédé depuis plusieurs années, laissant pour lui succéder ses trois enfants, Itaipe, Moana et Cahiakopuro, ses seuls Héritiers. »

2° Jakopo, âgé de 35 ans, cultivateur, demeurant à Kaihara, nous a confirmé la déclaration précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

N° 109 des revendications.

N° 110. des revendications.

après serment prêté

après serment prêté

N^o 45.

Enquête concernant le moulin Cahia Kopuov. et ses
deux frères. portant le N^o 111 des revendications

Ce jourd'hui dix huit avril mil neuf cent quatre ont
comparu:

1^o Makhatopu, âgé de 34 ans, cultivateur, demeurant
à Houmi, qui nous a déclaré après serment fait

« La terre Puletouai, appartenait à la mouine
Cahia Kocoua, qui en avait la jouissance depuis longtemps
en mourant, cette dernière a laissé la dite terre à ses frères
et Sœur. Muiji. Moana - et Cahia Kopuov. Ses seuls
héritiers. »

2^o Caipimouana, âgé de 34 ans, cultivateur, demeurant
à Cuiji-jui, nous a fait une déclaration identique
à la précédente, après serment fait.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission.

[Signature] & *[Signature]* *[Signature]*

N^o 46.

Enquête.

N^o 112 des revendications.

Annulé
Le mandat de la Commission
[Signature] *[Signature]*

N° 47.

Enquête. concernant la nommée Judith. Cahia-
Atiatua, portant le N° 113 des revendications.

N° 113. des revendications.

Ce jourd'hui dix huit mille neuf cent
quatre, ont comparu:

1° Kaijimoena, âgé de 34 ans. cultivateur de-
meurant à Kaiji-pou, qui nous a déclaré sous serment

« La terre publique, appartenant à la nommée
CahiaKaakoo, décedée depuis plusieurs années, en
moment cette dernière a laissé la dite terre à sa
sœur Judith Cahiatitiatua, sa seule héritière.
qui en a la jouissance depuis cette époque. »

2° Jokafo, âgé de 30 ans. cultivateur. demeu-
rant à Kaihoa, nous a fait une déclaration iden-
tique à la précédente, après serment prêté

Cette enquête faite sous la force adminis-
trative a été close et arrêtée, les jours mois et an
que dessus.

Les membres de la Commission.

 Prosper Lamy
Boucaré

N° 48.

Enquête concernant la N° Kixui Marie
Antoinette, portant le N° 114 des revendications.

N° 114 des revendications.

Ce jourd'hui dix huit mille neuf cent
quatre, ont comparu

1° Caouho, âgé de 50 ans. cultivateur. de-
meurant actuellement à Ua-Pou, qui nous
a déclaré, après serment prêté

« La nommée Ua Ureake, décedée depuis
longtemps, était le père de Kixui Marie Antoinette,
il avait la jouissance de la terre Hobutan
depuis bien des années. »

2° Mahiatapu, âgé de 34 ans. cultivateur
demeurant à Houmi, nous a fait une déclaration
identique à celle de Caouho, après serment prêté

Cette enquête faite sous la force administra-
tive a été close et arrêtée les jours, mois et an
que dessus.

Les membres de la Commission.

 Prosper Lamy
Boucaré

N^o 49

N^o 115. des revendications

Enquête. concernant le N^o Cakhiaputcho.
portant le N^o 115 des revendications.

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent quatre-vingt-quatre, ont comparu:

1^o Heou, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant à Kairi-pai, qui nous a déclaré après serment prêté
« Le nommé Cakhiakhoi, décédé depuis plusieurs
« années, était la mère de la N^o Cakhiaputcho, elle
« avait la jouissance effective de la terre Cakheou. depuis
« très long temps. »

2^o Mahiatapu, âgé de 34 ans, cultivateur. Se-
demeurant à Hoemi, nous a confirmé la déclaration
précédente. après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été clos et arrêté, le jour, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission.

 M. G. J. Boucard
M. G. J. Boucard

N^o 50.

N^o 116 des revendications.

Enquête. concernant le N^o Uta Cikhitoatua.
portant le N^o 116 des revendications.

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent quatre-vingt-quatre, ont comparu:

1^o Hou, âgé de 30 ans, cultivateur. Se-
demeurant à Kairi-pai, qui nous a déclaré après serment prêté
« Le nommé Uta Cikhikakhe, décédé
« depuis plusieurs années, était le père du nommé
« Uta Cikhitoatua, il possédait depuis long temps
« la terre Cikhikhe. »

2^o Mahiatapu, âgé de 34 ans, cultivateur
demeurant à Hoemi, nous a fait une déclaration
identique à la précédente. après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative a été clos et arrêté le jour, mois et an
que dessus.

Les membres de la Commission.

 M. G. J. Boucard
M. G. J. Boucard

N^o 51

N^o 117. des revendications.

Enquête, concernant le N^o Ulu. Eikitoatua
portant le N^o 117 des revendications

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent
quatre, ont comparu:

1^o Kaipimouana, âgé de 34 ans, cultivateur
demeurant à Kaipri-pai, qui nous a déclaré sous serment prêté
« La nouvelle Ulu Eikitoatua, est propriété-
« taire de la terre Haekamo, dont il a la jouis-
« sance depuis plus de soixante ans, paisiblement et
« sans trouble. »

2^o Baucko, âgé de 35 ans, cultivateur demeu-
rant actuellement à Ulu-Pu, nous a fait une déclara-
tion identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative a été close et arrêtée le jour, mois et an
que dessus.

Les membres de la Commission.

 M. G. Grosfillery
Boulevard

N^o 52.

N^o 118. des revendications.

Enquête concernant la nouvelle Cahiahoiaki
Elisabeth. N^o Ulu. portant le N^o 118 des revendications.


Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent
quatre, ont comparu:

1^o Heeu, âgé de 35 ans, cultivateur, demeu-
rant à Kaipri-pai, qui nous a déclaré sous serment prêté
« La terre Haepou, appartenait aux époux
« Kikukuhau, décédés depuis plusieurs années, laissant
« pour leur succéder la nouvelle Cahiahoiaki, Elisabeth,
« N^o Ulu, leur seule héritière. »

2^o Mahiatapu, âgé de 34 ans, cultivateur
demeurant à Houmi, nous a fait une déclaration
identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative a été close et arrêtée le jour, mois et
an que dessus.

Les membres de la Commission.

 M. G. Grosfillery
Boulevard

N^o 53.

N^o 119. des revendications.

Enquête. concernant le N^o Ceikimoetoupaipuaheue
portant le N^o 119 des revendications.

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent quatre,
ont comparu :




1^o Jakkopo, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant
à Biohna, qui nous a déclaré, après serment prêté

« La terre Biohipouta, appartenant au sieur
« Ceikihunatua, décédé depuis plusieurs années, laissant
« pour lui succéder son fils légitime, le nommé
« Ceikimoetoupaipuaheue, son seul héritier »

2^o Abahiatapu, âgé de 34 ans, cultivateur,
demeurant à Houmi, nous a confirmé la déclaration
précédente, après serment prêté

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative a été close et arrêtée, les jours, mois et au
quel dessus.

Les membres de la Commission

N^o 54.

N^o 120. des revendications.

Enquête. concernant le N^o Ceikimoetoupaipuaheue
portant le N^o 120 des revendications.

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent
quatre, ont comparu.

1^o Mantai, âgé de 33 ans, cultivateur, demou-
rant à Baipi-pai, qui nous a déclaré, après serment prêté

« La terre Baiekhieci, appartenant à la
« N^o Hituipoto, décédé depuis plusieurs années,
« laissant pour lui succéder son fils, le N^o
« Ceikimoetoupaipuaheue, son seul héritier »

2^o Heu, âgé de 30 ans, cultivateur, demou-
rant à Baipi-pai, nous a fait une déclara-
tion identique à celle de Mantai, après serment prêté

Cette enquête faite sous la forme admini-
strative, a été close et arrêtée, les jours, mois
et au quel dessus.

Les membres de la Commission.

N^o 55.

N^o 121. des revendications.

Enquête. Concernant la N^o Judith Bahiatitiatua portant le N^o 121 des revendications.

Ce jourd'hui dix huit mille neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Mahiatoupe, âgé de 34 ans, cultivateur demeurant à Houmi, qui nous a déclaré serment prêté et la terre Hachu, appartient à la nommée Judith Bahiatitiatua, qui en jouit paisiblement et sans trouble depuis environ vingt ans.

2^o Heeu, âgé de 30 ans, cultivateur demeurant à Kaipiyai, nous a confirmé la déclaration de nommé Mahiatoupe, serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jour, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

N^o 56.

N^o 123. des revendications.

Enquête. Concernant la N^o Eugénie Bahukiaie 1^o Atotouho, portant le N^o 123 des revendications.

Ce jourd'hui dix huit mille neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Otaouho, âgé de 35 ans, cultivateur, demeurant actuellement à Ha-Pu, qui nous a déclaré:

« La terre Ogioko, appartenait au sieur Atotouho de père en fils depuis plusieurs années, sans laisser de postérité, laissant pour lui succéder, sa femme, la N^o Eugénie Bahukiaie, sa seule héritière. »

2^o Mautai, âgé de 33 ans, cultivateur, demeurant à Kaipiyai, nous a fait une déclaration identique à la précédente, serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée les jour, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

+ après serment prêté.
[Signature]

N^o 57.

N^o 124 des revendications

Enquête. concernant le nouveau Tanchou
portant le N^o 124 des revendications.


Ce jour-ci, dix-huit Avril mil neuf Cent quatre-
ont comparu:

1^o Mahietapu, âgé de 38 ans, cultivateur demou-
rant à Baipe-pai, qui nous a déclaré, après serment prêté
« La terre Tokoa, appartenant au Sieur Puhelua,
« décedé depuis plusieurs années, laissant pour lui
« succéder son fils Tanchou, son seul et unique
« héritier. »

2^o Hautai, âgé de 33 ans, cultivateur demou-
rant à Baipe-pai, nous a confirmé la déclaration
du Sieur Mahietapu, après serment prêté

Cette enquête faite sous la forme administrative,
a été close et arrêtée, le jour, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

 J. G. Bouillon

N^o 58.

N^o 125 des revendications.

Enquête. concernant le N^o Ceikitehakioko.
portant le N^o 125 des revendications.

Ce jour-ci, dix-huit Avril mil neuf Cent quatre-
ont comparu:

1^o Jatope, âgé de 30 ans, cultivateur, demou-
rant à Baiokae, qui nous a déclaré, serment prêté

« La terre Ceukuehenui appartenant au
« Sieur Ceikimeitexhi, décedé depuis plusieurs
« années, laissant pour lui succéder son neveu
« Ceikitehakioko, son seul héritier.

2^o Heeu, âgé de 30 ans, cultivateur demourant
à Baipe-pai, nous a fait une déclaration identique
à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administra-
tive, a été close et arrêtée, le jour, mois et au que
dessus.

Les membres de la Commission.

 J. G. Bouillon

N° 59.

N° 126. des revendications

Enquête. concernant le N° Ceikitekaioho portant le N° 126. des revendications

Ce jourd'hui dix huit mille neuf cent quatre, ont comparu:

1° Cauoko. âgé de 50 ans. cultivateur. demeurant actuellement à Ua-Pu. qui nous a déclaré: " La terre Puhineu, appartenait au sieur Whutepo, depuis plusieurs années, laissant pour lui succéder son fils Ceikitekaioho, son seul héritier. "

2° Coipimovano, âgé de 34 ans. cultivateur demeurant à Baipe-pai, nous a fait une déclaration identique à la précédente. après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 M. G. G. G.  M. G. G. G.  M. G. G. G.

N° 60.

N° 127. des revendications.

Enquête. concernant le N° Cahiahitko. 127. Whutepo. portant le N° 127 des revendications.

Ce jourd'hui dix huit mille neuf cent quatre, ont comparu:

1° Cauoko. âgé de 50 ans. cultivateur demeurant actuellement à Ua-Pu. qui nous a déclaré après serment prêté

" La terre Leupeu, appartient à la nouvelle Cahiahitko, qui la cultive et l'entretient paisiblement et sans trouble, depuis sa jeunesse. "

2° Moahiatapu, âgé de 34 ans. cultivateur demeurant à ~~Leupeu~~, nous a fait une déclaration identique à la précédente. après serment prêté

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 M. G. G. G.  M. G. G. G.  M. G. G. G.

après serment prêté.
M. G. G. G.

+ N° Whutepo.
M. G. G. G.
H. Roumi
M. G. G. G.

après serment prêté.
M. G. G. G.

N° 61.

N° 128. des revendications

Enquête. concernant le N° Caktitakahioko, portant le N° 128 des revendications

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent quatre ont comparu:

1° Jakhopo, âgé de 30 ans. cultivateur, demeurant à Baiokha, qui nous a déclaré: après serment fait et la terre Caktitahi, appartenait au frère Kuba qui de depuis plusieurs années, et qui en avait la jouissance depuis long temps, en mourant, ce dernier a laissé la dite terre à son frère le nouveau Caktitakahioko, son seul héritier.

2° Mautai, âgé de 33 ans. cultivateur demeurant à Baiji-pai, nous a confirmé la déclaration précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été clos et arrêtée, les jour, mois et au que dessus. Les membres de la Commission.

+ après serment fait
M. G. M. G.

M. G. M. G. Proust

N° 62

N° 129 des revendications.

Enquête. concernant le N° Cahiahitto, N° 129 des revendications

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent quatre, ont comparu:

1° Caipimouana, âgé de 34 ans, cultivateur demeurant à Baiji-pai, qui nous a déclaré:

« La terre Baana appartenait depuis long temps à la N° Cahiaximittua, qui en avait la jouissance effective, cette dernière étant décédée a laissé pour lui succéder ses deux sœurs Cahiahitto, 2° Whutepo, et Cahukhaie, ses seules héritières. »

2° Mahistope, âgé de 34 ans, cultivateur demeurant à Baiji-pai Houmi, nous a fait une déclaration identique à la précédente après serment fait.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été clos et arrêtée, les jour, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

+ après serment fait
M. G. M. G.

affirmé sur serment fait
M. G. M. G.

M. G. M. G. Proust

N^o 63.

N^o 130. des revendications

Enquête. concernant le N^o Kakiakojouou.
portant le N^o 130 des revendications.

Ce jourd'hui dix huit avril mil neuf cent quatre. ont comparu:

1^o Makiatapu, âgé de 34 ans. cultivateur demeurant à Houmi, qui nous a déclaré formellement:

« La terre Kouitiniou, appartenait à la nouvelle
« Kouoko Christine, qui en avait la jouissance effec-
« tive depuis long temps, cette dernière en mourant,
« il y a quelques années, a laissé pour lui succéder ses
« trois enfants: Itapi, - Moxana et Kakiakojouou »

2^o Keou, âgé de 30 ans, cultivateur demeurant à Vaipi-jou, nous a fait déclaration identique à la précédente. après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administra-
tive, a été close et arrêtée, les jours, mois et an
que dessus.

Les membres de la Commission

 M. G. Croffiller
Boulanger

N^o 64.

N^o 131. des revendications.

Enquête. concernant le nommé Pannau.
portant le N^o 131 des revendications.

Ce jourd'hui dix huit avril mil neuf cent quatre, ont comparu:


1^o Vaipimoana, âgé de 34 ans, cultivateur demeurant à Vaipi-jou, qui nous a déclaré formellement:

« La terre Hokopu, appartient au nouveau
« Pannau, qui en jouit paisiblement et sans trouble
« depuis très long temps. »

2^o Kouoko, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant actuellement à Ma-Pu, nous a fait une déclaration identique à la précédente. après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administra-
tive, a été close et arrêtée, les jours, mois et an
que dessus.

Les membres de la Commission.

 M. G. Croffiller
Boulanger

N° 65.

N° 132. des revendications.

Enquête. concernant le N° Ceikitehakioko, dit Akatani, portant le N° 132 des revendications.

Cependant'hui, dix-huit avril mil neuf cent quatre, ont comparu:

1° Bauoko, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant actuellement à Ua. Pu. nous a déclaré avoir souvent prêté
« La terre Pukhiani appartenant au nomme
« Ceikitehakioko, dit Akatani, qui en a la jouissance
« effective depuis plus de vingt ans, et ce paisiblement
« et sans trouble. »

2° Mautai, âgé de 33 ans, cultivateur, demeurant à Baiji-pai, nous a fait une déclaration identique à la précédente. Souvent prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée. Les jours, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

N° 66

N° 132 des revendications.

— après souvent prêté

[Signature] *[Signature]*

Enquête. concernant le N° Ceikihuitoka, dit Ceikitapii, portant le N° 132 des revendications.

Cependant'hui, dix-huit avril mil neuf cent quatre, ont comparu:

1° Mahiatapu, âgé de 34 ans, cultivateur demeurant à Baiji-Hoani, qui nous a déclaré:

« La terre Ceijiokou, appartenant au nomme
« Ceikihuitoka, dit Ceikitapii, qui en jouit paisi-
« blement et sans trouble depuis plus de vingt ans. »

2° Bauoko, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant actuellement à Ua. Pu. nous a fait une déclaration identique à la précédente souvent prêté

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée. Les jours, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

afiterouzi un mot razi seul.

[Signature] *[Signature]*

N° 67

N° 133. des revendications.

Enquête concernant le N° Ceikihuitotla dit Ceikhitopieci, portant le N° 133 des revendications
Ce jourd'hui dix huit Avril mil neuf cent quatre, ont comparu:

1° Abacetai, âgé de 33 ans, cultivateur, demeurant à Baipe-pai, qui nous a déclaré après serment prêté:
« En terre Hekuhka, appartenait au Sieur
« Ceikihatau, décédé depuis plusieurs années, laissant
« pour lui succéder son fils légitime le nouveau
« Ceikihuitotla dit Ceikhitopieci, son seul héritier. »

2° Jakkopo, âgé de 30 ans, cultivateur demeurant à Baipe-pai, nous a fait une déclaration identique à celle de Abacetai, après serment prêté

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 Prosper Leroy Bourca

N° 68.

N° 134. des revendications


Enquête concernant le N° Ceikihuitotla dit Ceikhitopieci, portant le N° 134 des revendications
Ce jourd'hui dix huit Avril mil neuf cent quatre, ont comparu:

1° Mantou, âgé de 33 ans, cultivateur demeurant à Baipe-pai, qui nous a déclaré après serment prêté:
« La terre Cempato, appartenait à la nouveau
« Cahiapitlimoutla, décédé depuis plusieurs
« années, laissant pour lui succéder le nouveau
« Ceikihuitotla dit Ceikhitopieci, son fils, qui était
« son seul héritier. »

2° Kcou, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant à Baipe-pai, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 Prosper Leroy Bourca

N^o 69

N^o 135. des revendications

Enquête. concernant le N^o Ceitlimoheluhaha, portant le N^o 135 des revendications.




Ce jourd'hui, dix-huit avril mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Mahiatapu, âgé de 34 ans, cultivateur, demeurant à Houmii, qui nous a déclaré après serment prêté
« La terre Higaava, appartenait au Sieur
« Kumehu, décédé depuis plusieurs années, laissant
« pour lui succéder, sa fille légitime, la nommée
« Ceitlimoheluhaha, la seule héritière. »

2^o Heu, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant à Wapepai, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

 M. G. J. Bouquet
 J. G. J. Bouquet
 M. G. J. Bouquet

N^o 70.

N^o 135. des revendications.

Enquête concernant le nouveau Cepaha, portant le N^o 135 des revendications.

Ce jourd'hui, dix-huit avril mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Cauoko, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant actuellement à Ua-Pu, qui nous a déclaré, après serment prêté:

« Le nouveau Cepaha a la jouissance effective de la terre Taipiko, de 1882, depuis cette époque il cultive et entretient la dite terre paisiblement et sans trouble. »

2^o Mahiatapu, âgé de 34 ans, cultivateur, demeurant à Houmii, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et au que dessus.
Les membres de la Commission.

 M. G. J. Bouquet
 J. G. J. Bouquet
 M. G. J. Bouquet

N° 71.

Enquête. concernant le nomme *Cecaitli*
portant le N° 138 des revendications

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent
quatre, ont comparu:


1° *Jakopo*, âgé de 30 ans, cultivateur, demeu-
rant à *Coichae*, qui nous a déclaré, après serment prêté:

" La terre *Pohotoka*, appartenant au sieur
" *Huicheita*, décédé depuis quelques années, laissant pour
" lui succéder, son frère, le nomme *Cecaitli*, son
" seul héritier..."

2° *Hecu*, âgé de 30 ans, cultivateur, demeu-
rant à *Coipi-pai*, nous a fait une déclaration
identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative, a été close et arrêtée, le jour, mois et
au que dessus.

Les membres de la Commission.

 M. G. Grosfillery *Président*

N° 72.

Enquête. concernant les N° 1° *Huicheita épouse*
Cahiakaukau. 2° *Citkipahatua*, portant le N° 140 des reven-
dication.

Ce jourd'hui, dix huit avril mil neuf cent
quatre, ont comparu:

1° *Limau*, âgé de 50 ans, cultivateur, de-
meurant à *Houmi*, qui nous a déclaré serment prêté:

" La terre *Capuakka* avait été rétrocédée à
" le N° *Cioprohegaité*, décédé depuis plusieurs années,
" laissant pour lui succéder ses deux enfants, *Huicheita*
" épouse *Cahiakaukau* et *Citkipahatua*, ses seuls
" héritiers..."

2° *Jakopo*, âgé de 30 ans, cultivateur, demeu-
rant à *Coichae*, nous a fait une déclaration
identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, le jour, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

 M. G. Grosfillery *Président*

N° 138. des revendications

+ plusieurs.
1137 1/2

N° 140 des revendications.

N^o 73.

N^o 142 des revendications

Enquête. concernant le nommé Huetzi
portant le N^o 142 des revendications

Ce jour et hier, dix-huit avril mil neuf cent
quatre, ont comparu:

1^o Gimau, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant
à Houmi, qui nous a déclaré, après serment prêté.

« La terre Pentokha appartenait au N^o Huetzi
et Jeanne Nichols, qui en ont la jouissance effective
depuis long temps, paisiblement et sans trouble. »

2^o Nohiutopu, âgé de 31 ans, cultivateur, demeurant
à Houmi, nous a fait une déclaration identique
à celle du N^o Gimau, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 M. G. G.  G. G. G.  P. P. P.

N^o 74.

N^o 145 des revendications

Enquête. concernant le N^o Poupepe
portant le N^o 145 des revendications

Ce jour et hier, dix-huit avril mil neuf cent
quatre, ont comparu:


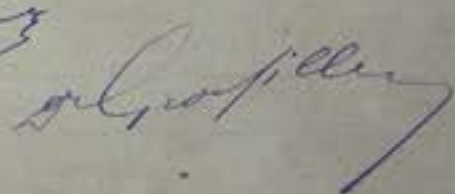
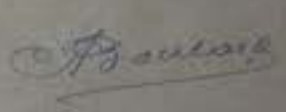
1^o Kecu, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant
à Vaisi-pai, qui nous a déclaré, après serment prêté.

« La terre Uthauka, avait été retrouvée au
N^o Poupepe, décédé dans le courant de l'année
sans laisser de postérité, laissant pour lui succé-
der sa femme légitime, la N^o Elisabeth, sa seule
héritière. »

2^o Mautai, âgé de 33 ans, cultivateur, demeurant
à Vaisi-pai, nous a confirmé la déclaration du
dieu Kecu, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative a été close et arrêtée, les jours, mois et an
que dessus.

Les membres de la Commission.

 M. G. G.  G. G. G.  P. P. P.

1° 75.

N° 149 des revendications.

Enquête concernant le N° Eiko del Yokanaka katento portant le N° 149 des revendications.

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent quatre ont comparu:

1° Eumoko, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant actuellement à Na-Pu, qui nous a déclaré comme suit:

" La terre Komaku appartient au nouveau Eiko, du Yokanaka katento, qui la cultive et récolte les fruits depuis plus de 30 ans, et cela paisiblement et sans trouble. "

2° Einau, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant à Koumi, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après soumission écrite.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, le jour, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

1° 76.

N° 150 des revendications

Enquête concernant le N° Makiatapu portant le N° 150 des revendications

Ce jourd'hui dix huit avril mil neuf cent quatre ont comparu:

1° Maoutai, âgé de 33 ans cultivateur, demeurant à Kapi-pai, qui nous a déclaré:

" La terre Tahotai avait été retrouvée au nouveau Tahotomai, décelé depuis plusieurs années laissant pour lui succéder ses trois enfants, Maïk Savoir: Makiatapu, Akina & Eutitacuka. Paem, épouse Muselli, ses seuls héritiers. "

2° Jaktopo, âgé de 30 ans, cultivateur demeurant à Kaitheae, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après soumission écrite.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, le jour, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

après soumission écrite
[Signature] *[Signature]*

après soumission écrite
[Signature] *[Signature]*

N^o 77.

N^o 151 des revendications

Enquête. concernant le nouveau Makiatoupe portant le N^o 151. des revendications.

Le jourd'hui dix-huit Avril 1904. mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Maoutai âgé de 53 ans. cultivateur. demeurant à Baïpi-pai. qui nous a déclaré, après serment prêté.

La terre Hahoute avait été rattachée à la nouvelle " Echoko. décidée depuis plusieurs années, laissant pour " lui succéder ses trois enfants. Savoir: Makiatoupe. - " Atalina & Cékhitaxouho. - et Paça épouse Muselle. Ses " Seuls Héritiers.

2^o Yotkopo. âgé de 30 ans. cultivateur. demeurant à Baïchoa, nous a confirmé la déclaration précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

M. G. Goussier *J. Goussier*

N^o 78.

N^o 153. des revendications

Enquête. concernant le N^o Makiatoupe portant le N^o 153 des revendications.

Le jourd'hui dix-sept Avril mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Maoutai, âgé de 53 ans. cultivateur. demeurant à Baïpi-pai, qui nous a déclaré, après serment prêté

La terre Vaïpiéche, avait été rattachée au lieu " Baïpiéche décidé depuis plusieurs années. laissant " pour lui succéder. Ses petits enfants. savoir:

" Makiatoupe. - Atalina & Cékhitaxouho. et " Paça. épouse Muselle. ses Seuls Héritiers

2^o Yotkopo. âgé de 30 ans. cultivateur. demeurant à Baïchoa. nous a fait une déclaration identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

M. G. Goussier *J. Goussier*

+ Trois
M. G. Goussier

N^o 79.

N^o 154. des revendications

+ après document joint.

Ms. 154

Enquête concernant le nouveau Mahiatapu, portant le N^o 154. des revendications.

Ce jourd'hui dix huit avril mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Maoutai, âgé de 33 ans, cultivateur, demeurant à Baiji-jui, qui nous a déclaré: " La terre Piatojex, avait été retrouvée à la N^o Hinacahani, dévolue depuis plusieurs années. Laisant pour lui succéder ses trois neveu et nièces, savoir: Mahiatapu, - Ahina, 2^o Ceikitaoouho. - et Paou épouse Muselli. Ses seuls Héritiers."

2^o Cette jatojex, âgé de 30 ans, cultivateur demeurant à Baijhou, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après document joint. Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission

[Signature]

[Signature]

approuvé au mot rajé nul.

Ms. 154

N^o 80.

N^o 157. des revendications.

+ après document joint.

Ms. 157

Enquête. concernant le N^o Mahiatika, portant le N^o 157 des revendications

Ce jourd'hui, dix huit avril mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Cimeu, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant à Houmi, qui nous a déclaré: " La Cutaipuakhanui, avait été retrouvée au lieu Moa, dévolue depuis plusieurs années Laisant pour lui succéder, sa femme légitime la N^o Mahiatika, sa seule Héritière."

2^o Heu, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant à Baiji-jui, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après document joint.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature]

[Signature]

N^o 81

N^o 158 des revendications

Enquête, concernant la nouvelle Mahiatika, N^o Moa, portant le N^o 158 des revendications.

Cependant, dix-huit avril mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Cehtitoutoux, âgé de 33 ans, cultivateur. Demeurant à Baipi-pui, qui nous a déclaré après serment fait:

« La terre Konapi avait été rétrocédée à la nouvelle amonia, décedée depuis plusieurs années, laissant pour lui succéder sa sœur Mahiatika, N^o Moa, sa seule héritière. »

2^o Mahiatapu, âgé de 34 ans, cultivateur. Demeurant à Houmi, nous a fait une déclaration semblable à la précédente, après serment fait.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et années dessus.

Les membres de la Commission.

M. J. [Signature] *G. Gouffier* *Prouvost*

N^o 82.

N^o 158^{bis} des revendications

Enquête, concernant la nouvelle Mahiatika, N^o Moa, portant le N^o 158^{bis} des revendications.

Cependant, dix-huit avril mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Cehtitoutoux, âgé de 33 ans, cultivateur. Demeurant à Baipi-pui, qui nous a déclaré après serment fait:

« La terre Puaikaitai, avait été rétrocédée au sieur Haave, décedé depuis plusieurs années, laissant pour lui succéder, sa fille Mahiatika, sa seule héritière. »

2^o Mahiatapu, âgé de 34 ans, cultivateur. Demeurant à Houmi, nous a confirmé la déclaration qui précède, après serment fait.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et années dessus.

Les membres de la Commission.

M. J. [Signature] *G. Gouffier* *Prouvost*

N^o 83

N^o 160 des revendications.

Enquête. concernant le N^o 160 des revendications.

Le jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Ciman, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant à Houmi, qui nous a déclaré après serment prêté:
« La terre Cilia, avait été retrouvée en
« l'ancien Okhtini, décédé depuis plusieurs années.
« Laisant pour lui succéder son petit fils
« Koukhouai, son seul héritier. »

2^o Peou, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant à Baïpi-pai, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N^o 84.

N^o 161. des revendications.

Enquête. concernant le nouveau Koukhouai portant le N^o 161 des revendications.

Le jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Ciman, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant à Houmi, qui nous a déclaré:


« La terre Koukhouai, avait été retrouvée
« à la nommée Oucite, décédée depuis plusieurs
« années, laissant pour lui succéder son nouveau
« Koukhouai, son seul héritier. »

2^o Peou, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant à Baïpi-pai, nous a confirmé la déclaration précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

+ après serment prêté.


N^o 85.

N^o 162. des revendications

Enquête. concernant le nommé Bankohai.
portant le N^o 162. des revendications
Ce jourd'hui, dix-huit avril mil neuf cent quatre
ont comparu:

1^o Gimrau, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant
à Houmi, qui nous a déclaré après serment prêté.
« La terre Behittuili, avait été rétrocédée à la nouvelle
« Hataue, décédée depuis plusieurs années, laissant
« pour lui succéder, son neveu Bankohai, son seul
« héritier. »

2^o Pecu, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant à
Coupri-pai, nous a fait une déclaration identique
à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jour, mois et an que
dessus.

Les membres de la Commission.

 Grosfeller 

N^o 86.

N^o 163. des revendications.

Enquête. concernant le nommé Bankohai.
portant le N^o 163 des revendications
Ce jourd'hui, dix-huit avril mil neuf cent
quatre, ont comparu:

1^o Gimrau, âgé de 50 ans, cultivateur, de-
- meurant à Houmi, qui nous a déclaré.
« La terre Hapatohei avait été rétrocédée, à la
« nouvelle Motluatuka, décédée depuis longtemps
« sans postérité, laissant pour lui succéder son
« son mari Bankohai, son seul héritier. »

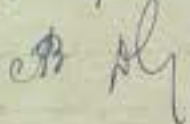
2^o Pecu, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant
à Coupri-pai, nous a fait une déclaration iden-
- tique à celle de M^o Gimrau, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme admini-
- strative, a été close et arrêtée, les jour, mois
et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 Grosfeller 

+ après serment prêté.



N^o 89.

N^o 166. des revendications.

Enquête. concernant la N^o 166 des revendications et les trois enfants mineurs, portant le N^o 166 des revendications.

Ce jourd'hui dix huit avril mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Ceititaououa, âgé de 37 ans, cultivateur, demeurant à Vaipi-pai, qui nous a déclaré, après serment prêté

« La terre Vaikohu avait été rétrocédée au nommé Ceititaouoko, décédé depuis plusieurs années. Laisant pour lui succéder, sa femme Aokina, et ses trois enfants mineurs savoir: Vaekahu. - Etkoumouaki: et Eakouapouhe. ses seuls héritiers. »

2^o Makitapu, âgé de 34 ans, cultivateur demeurant à Houmi, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après serment prêté

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été clos et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 M. G. Goussier
M. Goussier

N^o 90.

N^o 167 des revendications.

Enquête. concernant la N^o 167 des revendications pour Bouatamunui, portant le N^o 167 des revendications

Ce jourd'hui dix huit avril mil neuf cent quatre, ont comparu:


1^o Cinou, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant à Houmi, qui nous a déclaré, après serment prêté

« La nommée Ceititaouoko, épouse Bouatamunui, habite sur la terre Houmi, qu'elle cultive et exploite, paisiblement et sans trouble depuis plus de 25 ans. »

2^o Ceititaouoko, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant actuellement à Ua. Pu. nous a fait une déclaration identique à la précédente, après serment prêté

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été clos et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 M. G. Goussier
M. Goussier

11°91.

11°170. des revendications.

Enquête. concernant le nommé Cincou portant le 11° 170 des revendications.

Ces jours-ci, dix-huit avril mil neuf cent quatre, ont comparu.

1° Mahiatapu, âgé de 34 ans, cultivateur demeurant à Houmei, qui nous a déclaré serment prêté:

« La terre Pekkaiou, avait été rétrocédée à la nouvelle Veretecineu, décidée depuis plusieurs années, laissant pour lui succéder, son fils Cincou son seul héritier. »

Jakopo, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant à Baiokou, nous a confirmé la déclaration précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 G. Grosfilley Gouverneur

11°92.

11°172. des revendications.

Enquête. concernant le 11° Kakiutuhia portant le 11° 172 des revendications.

Ces jours-ci, dix-huit avril mil neuf cent quatre, ont comparu.

1° Mahiatapu, âgé de 34 ans, cultivateur demeurant à Houmei, qui nous a déclaré:

« La terre Vaiethoko, appartenant à la 11° Caspottotaketa, par suite de rétrocession, elle demeurant décidée, a laissé pour lui succéder son mari Kakiutuhia, son seul héritier. »

2° Keou, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant à Caipe-pai, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 G. Grosfilley Gouverneur

+ après serment prêté.

B. P. 172

N^o 177. des revendications.

N^o 93.

Enquête. concernant la N^o Ceataohoku, épouse
Haitutotini, portant le N^o 177 des revendications.
Ce jourd'hui, dix-huit mille neuf cent quatre-
vingt-cinq.

ont comparu:
1^o Cimau, âgé de 55 ans, cultivateur, demeurant
à Houmi, qui nous a déclaré, après serment prêté
« La terre Hanape avait été rattachée au nomme
« Pihukupaiani, décédé depuis plusieurs années, laissant
« pour lui succéder sa nièce, la N^o Ceataohoku, épouse
« Haitutotini, sa seule héritière. »

2^o Cehtitautou, âgé de 34 ans, cultivateur demeu-
rant à Kaipe-pui, nous a fait une déclaration identique
à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative,
a été close et arrêtée, les jours, mois et au que dessus.
Les membres de la Commission.

 G. Croffley
Pouébo

N^o 178 des revendications

N^o 94

Enquête. concernant la nouvelle Ceataohoku
épouse Haitutotini, portant le N^o 178 des revendications.
Ce jourd'hui, dix-huit mille neuf cent quatre-
vingt-cinq.

ont comparu:
1^o Mabatopu, âgé de 34 ans, cultivateur, demeu-
rant à Houmi, qui nous a déclaré, après serment prêté.
« La terre Putohoku, avait été rattachée au
« N^o Kihahika, premier mari de la défunte, le dit
« Kihahika étant décédé depuis plusieurs années, laissant
« pour lui succéder sa femme la N^o Ceataohoku, sa seule
« héritière. »

2^o Kou, âgé de 30 ans, cultivateur, demeu-
rant à Kaipe-pui, nous a fait une déclaration
identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative, a été close et arrêtée, les jours, mois et au
que dessus.

Les membres de la Commission

 G. Croffley
Pouébo

11°95.

11°180. des enquêtes.

Enquête. concernant les 11°1° Cuitkukuavanaka-
2° Catiki, portant le 11° 180. des revendications.



Ce jourd'hui, dix-huit avril mil neuf cent
quatre, ont comparu:

1° Mahiatapu, âgé de 34 ans, cultivateur
demeurant à Houmi, qui nous a déclaré être prêt:
" La terre Vau-Cepua avait été rétrocédée
" au 11° Hava, décédé depuis plusieurs années, laissant
" pour lui succéder, ses deux frères Cuitkukuavanaka et
" Catiki, ses seuls héritiers."

2° Gimau, âgé de 50 ans, cultivateur d'œuvres
demeurant à Houmi, nous a fait une déclaration iden-
tique à la précédente, après s'être prêté

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative, a été close et arrêtée les jours mois et an
que dessus.

Les membres de la Commission.

 M. Grosfillery  Bouquet

11°96.

11°183. des revendications.

Enquête. concernant la nouvelle Hehokkatahoko.
portant le 11° 183. des revendications.

Ce jourd'hui, dix-huit avril mil neuf cent
quatre, ont comparu:

1° Jaxkoro, âgé de 30 ans, cultivateur
demeurant à Kaiotua, qui nous a déclaré être prêt:

" La terre Hehokumi, avait été rétrocédée
" au sieur Cahuapa, premier mari de la réclamante,
" le dit Cahuapa, décédé depuis plusieurs années,
" a laissé pour lui succéder, sa femme Hehokkatahoko,
" sa seule héritière."

2° Mantai, âgé de 34 ans, cultivateur à
Kaipe-yai, nous a fait une déclaration identique
à la précédente, après s'être prêté

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative a été close et arrêtée les jours, mois et an
que dessus.

Les membres de la Commission.

 M. Grosfillery  Bouquet

N^o 97.

N^o 184. des revendications.

Enquête. concernant le nouveau locataire
portant le N^o 184 des revendications.

Ce jourd'hui, dix-huit mil neuf cent quatre-
vingt ont comparu:

1^o Nakhiatou, âgé de 34 ans, cultivateur, demeurant
à Koumi, qui nous a déclaré après serment prêt:

« La terre Lepakou, avait été rétrocédée à la nouvelle
« Cechiaticha, décédée depuis plusieurs années, laissant pour
« lui succéder son père légitime, le sieur Guccinui, son seul
« héritier. »

2^o Heu, âgé de 35 ans, nous a confirmé la déclaration
précédente, après serment prêt.

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative, a été close et arrêtée, les jour, mois et
an que dessus.

Les membres de la Commission.

N^o 98.

N^o 185 des revendications.

Enquête. concernant le nouveau locataire
portant le N^o 185 des revendications.

Ce jourd'hui, dix-huit mil neuf cent
quatre-vingt ont comparu.


1^o Maoutai, âgé de 34 ans, cultivateur, demeurant
à Koumi, qui nous a déclaré après serment prêt:

« La terre Vaictouha, avait été rétrocédée à la
« N^o Nakhatai, décédée depuis plusieurs années,
« laissant pour lui succéder son mari le nouveau
« locataire, son seul héritier. »

2^o Cechiatoua, âgé de 35 ans, cultivateur
demeurant à Koumi, nous a confirmé la
déclaration précédente, après serment prêt.

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative, a été close et arrêtée les jour, mois et an que
dessus.

Les membres de la Commission.

1199

119 des revendications.

Enquête. concernant le nommé Houtai
portant le 119 des revendications.

Cependant. huit dix-huit mille neuf cent
quatre ont comparu:



1° Gimau. âgé de 50 ans. cultivateur de ven-
ant à Houmi qui nous a déclaré devant fait:

« La terre Houmeu avait été rétrocédée à
« la 119 Hahoko. décédé depuis longtemps. laissant
« pour lui succéder son mari légitime le sieur
« Houtai, son seul héritier. »

2° Mochiatapu. âgé de 34 ans. cultivateur
à Houmi, nous a fait une déclaration identique
à la précédente. après serment fait.

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative, a été close et arrêtée, les jour, mois et
an que dessus.

Les membres de la Commission.

1100.

119 des revendications.

Enquête. concernant. les 119 Puyveu Opukini.
et Behau Opukini, portant le 119 des revendications.



Cependant. huit dix-huit mille neuf cent
quatre ont comparu: +

« La terre Hamiotlu, avait été rétrocédée au
« sieur Opukini, décédé depuis plusieurs années
« laissant pour lui succéder. ses deux fils.
« Puyveu et Behau, ses seuls héritiers. »

2° Mautai. âgé de 34 ans. cultivateur.
devenant à Caipe-yai. nous a fait une
déclaration identique à la précédente. serment fait.

Cette enquête faite sous la forme
administrative, a été close et arrêtée, les jour,
mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

1100.

119 des revendications.



1° Kecu, âgé de 30 ans.
cultivateur. devenant à Caipe-yai.
qui nous a déclaré devant fait:

« La terre Hamiotlu, avait été rétrocédée au
« sieur Opukini, décédé depuis plusieurs années
« laissant pour lui succéder. ses deux fils.
« Puyveu et Behau, ses seuls héritiers. »

2° Mautai. âgé de 34 ans. cultivateur.
devenant à Caipe-yai. nous a fait une
déclaration identique à la précédente. serment fait.

Cette enquête faite sous la forme
administrative, a été close et arrêtée, les jour,
mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N^o 101.

N^o 190 des revendications.

Enquête. concernant la N^o 101a Puchani.

N^o 190 des revendications

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent quatre ont comparu:

- 1^o Mochistopue, âgé de 34 ans, cultivateur, demeurant
- à Houmi, qui nous a déclaré: après serment prêté
- « La terre H. otchekhi avait été retrouvée à la nouvelle
- « Cahesue, décédée depuis plusieurs années, laissant pour lui
- « succéder, sa sœur bakhia Puchani, N^o 190a, sa seule
- « héritière. »

2^o Cixou, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant à Houmi, nous a confirmé la déclaration précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N^o 102.

N^o 192 des revendications.

Enquête. concernant la nouvelle Houtai portant le N^o 192 des revendications.

Ce jourd'hui, dix-huit avril mil neuf cent quatre ont comparu:

- 1^o Ceikitaatoua, âgé de 33 ans, cultivateur, demeurant à Baïpé, qui nous a déclaré: et
- « La terre faitkiki avait été retrouvée à la N^o
- « Citiyehi, décédée depuis plusieurs années, laissant
- « pour lui succéder, son mari légitime, le sieur
- « Houtai, son seul héritier. »

2^o Jakkopa, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant à Baïohae, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

+ après serment prêté
M. G. Goussier

+ serment prêté.
M. G. Goussier

N^o 103.

N^o 193. des revendications

Enquête. concernant le Noumei Hoio-Poité portant le N^o 193. des revendications.


Ce jourd'hui, dix huit mil mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Mabatapu, âgé de 34 ans, cultivateur demeurant à Noumei, qui nous a déclaré: " La terre Cepenaka, avait été retrocédée au Sieur Otomimi, décédé depuis plusieurs années. Laisant pour lui succéder, son fils légitime, le Noumei Hoio-Poité son seul héritier. "

2^o Heu, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant à Baïpi-pai, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 Prosper Poulare

N^o 104.

N^o 194. des revendications

Enquête. concernant le N^o Cudia Pukani. 4^o Uheita, portant le N^o 194. des revendications.

Ce jourd'hui, dix huit mil mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Ceititaatoua, âgé de 33 ans, cultivateur demeurant à Baïpi-pai, qui nous a déclaré: " La terre Cudia, avait été retrocédée au Sieur Uheita, décédé depuis plusieurs années. Laisant pour lui succéder, sa femme légitime, la Noumei Cudia Pukani, sa seule héritière. "

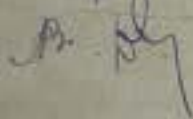
2^o Mautai, âgé de 34 ans, cultivateur demeurant à Baïpi-pai, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 Prosper Poulare

+ après serment prêté.



N^o 105

N^o 197. des revendications

Enquête. concernant le nouveau Kikoutahia
portant le N^o 197 des revendications

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent quatre-vingt-sept ont comparu:

1^o Gimau, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à Houmi, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La terre Kikoutahia avait été rattachée au lieu
Pikouhu, dépeint depuis plusieurs années, laissant pour
lui succéder, son frère Kikoutahia, son seul héritier »

2^o Heu, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant à
Baïpe-pai, nous a fait une déclaration identique à la
précédente, après serment prêté

Cette enquête faite sous la forme administra-
tive, a été close et arrêtée, le jour, mois et an que
dessus.

Les membres de la Commission.

 Prosper

N^o 106.

N^o 198. des revendications.

Enquête. concernant le nouveau Baata
portant le N^o 198 des revendications

Ce jourd'hui, dix-huit avril, mil neuf cent quatre-vingt-sept ont comparu:

1^o Makiatapu, âgé de 34 ans, cultivateur
demeurant à Houmi, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La terre Hoatoune, avait été rattachée
au nouveau Comité, dépeint depuis plusieurs années
laissant pour lui succéder, son frère Baata, son
seul héritier. »

2^o Mautei, âgé de 34 ans, cultivateur, demeurant
à Baïpe-pai, nous a confirmé la déclaration
précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administra-
tive, a été close et arrêtée, le jour, mois et an
que dessus.

Les membres de la Commission.

 Prosper

N^o 107.

N^o 200. des revendications.

Enquête. concernant la N^o Moutapi Catherine portant le N^o 200. des revendications.

Ce jourd'hui, dix-huit avril mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Cimanu, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant à Houmi, qui nous a déclaré: après avoir prêté « Depuis environ vingt ans, le sieur Ah Sam « a la jouissance effective de la terre Haimen, qu'il « cultive et entretient paisiblement et sans trouble « depuis cette époque. »

2^o Cauoko, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant actuellement à Oa-Pu, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après avoir prêté.

Cette enquête faite dans la forme administrative, a été close et arrêtée, les jour, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]*

N^o 108.

N^o 202. des revendications.

Enquête. concernant le nouveau Repevi portant le N^o 202. des revendications.

Ce jourd'hui, dix-huit avril mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Cimanu, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à Houmi, qui nous a déclaré: « La terre Cetoutace, appartenait au sieur « Mat'okuhu, qui en a eu la jouissance effective « toute sa vie; le dit Mat'okuhu, décédé depuis « plusieurs années, a laissé pour lui succéder, son « neveu Repevi, son seul héritier. »

2^o Cauoko, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant actuellement à Oa-Pu, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après avoir prêté.

Cette enquête faite dans la forme administrative, a été close et arrêtée, les jour, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]*

+ après avoir prêté.
[Signature] *[Signature]*

N^o 109.

N^o 203. des revendications

Enquête. concernant le N^o 203. des revendications
Ce jourd'hui, dix huit avril mil neuf cent quatre
ont comparu:

1^o L'immeuble, âgé de 50 ans, cultivateur, demeurant
à Houmei, qui nous a déclaré après serment prêté
« La nommée Ekhivakhtiaeva, habite sur la terre
« Bouchani, depuis son jeune âge, elle cultive, entretient et
« recolle les fruits de la dite terre, paisiblement et sans
« trouble, depuis environ 30 ans. »

2^o L'immeuble, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant
actuellement à Ua-Pu, nous a confirmé la déclaration
précédente, après serment prêté

Cette enquête faite sous la forme administrative,
a été close et arrêtée, les jours, mois et an que
dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] Procureur

N^o 110.

N^o 204. des revendications.

Enquête. concernant les N^{os} 1^o Vackhehukhumaiki.
2^o Etkoumouaki. 3^o Eakhauproko. portant le
N^o 204. des revendications.

Ce jourd'hui, dix huit avril mil neuf cent
quatre, ont comparu.

1^o Maoutai, âgé de 34 ans, cultivateur
demeurant à Laxpi-jai, qui nous a déclaré:
« La terre, Kaitakha, appartenait au sieur
« Eikhitaouoko, qui en a eu la jouissance effective
« toute sa vie, en mourant, le dit Eikhitaouoko, à l'union
« pour lui succéder. Ses trois enfants Vackhehukhumaiki,
« Etkoumouaki et Eakhauproko, ses seuls
« héritiers. »

2^o Heu, âgé de 30 ans, cultivateur demeurant
à Laxpi-jai, nous a confirmé la déclaration précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative,
a été close et arrêtée les jours, mois et an que
dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] Procureur

Après serment prêté
[Signature]

Après serment prêté.
[Signature]

N^o 111.

N^o 205. des revendications.

Enquête. concernant le N^o Sabine Hietete.
portant le N^o 205 des revendications.

Ce jourd'hui dix huit avril mil neuf cent
quatre, ont comparu:

1^o Mahiatapu, âgé de 38 ans, cultivateur,
demeurant à Houmi, qui nous a déclaré: ^{après serment prêté:}
" Le nommé Cakoumoatli avait depuis
" trois longtemps la jouissance effective de la terre
" Hakaouta, en mourant il a laissé pour lui
" succéder, sa fille unique, la nommée Sabine
" Hietete, sa seule héritière. "

2^o Maoutai, âgé de 38 ans, cultivateur
demeurant à Tuipe-rari, nous a fait une déclara-
tion identique à la précédente. ^{après serment prêté.}

Cette enquête faite sous la forme adminis-
trative, a été close et arrêtée, le jour, mois et an
ci-dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] Prosper Broussé

N^o 112.

N^o 207. des revendications.

Enquête. concernant les N^{os} 1^o Vaette hu Kumaiti
2^o Cakoumoatli. 3^o Cahiaupreoho, portant
le N^o 207 des revendications.

Ce jourd'hui dix huit avril mil neuf
cent quatre, ont comparu:

1^o Cimau, âgé de 50 ans, cultivateur
demeurant à Houmi; qui nous a déclaré: ^{après serment prêté}
" Le nommé Cakoumoatli, avait depuis
" trois longtemps la jouissance effective de la
" terre Vaitepette, en mourant, il a laissé pour
" lui succéder, ses trois enfants, Vaette hu Kumaiti,
" Cakoumoatli, et Cahiaupreoho, ses seuls
" héritiers. "

2^o Kleeu, âgé de 30 ans, cultivateur, demeurant
à Tuipe-rari, nous a confirmé la déclaration précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, le jour, mois et an ci-dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] Prosper Broussé

+ après serment prêté
[Signature]

11 après serment prêté
[Signature]

N^o 113.

N^o 211. des revendications.

+ Concernant

M. G. P.

Enquête. les héritiers Paruru.

portant le N^o 211 des revendications.

Ce jourd'hui, dix huit avril, mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Mahiatapu, âgé de 34 ans, cultivateur, demeurant à Houmi, qui nous a déclaré après serment juré
« La terre Puaepu appartenait au N^o Paruru, de père en fils, depuis plusieurs années, en mourant. Le dit Paruru a fait don de la dite terre à ses trois neveux, 1^o Baurotapi, 2^o Sihu-
« 3^o Baijimooa, ce dernier étant décédé, a laissé pour lui
« succéder, sa fille Tejetine. Le N^o Bethuakoti, époux
« Kapiri, sa seule héritière. »

2^o Moutai, âgé de 34 ans, cultivateur, demeurant à Baiji-yai, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après serment juré.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, ce jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

M. G. P. *Grosfilley* *P. P. P.*

N^o 114.

N^o 212. des revendications

+ après serment juré.
M. G. P.

Enquête. concernant le N^o Seyette. Pivocya.
portant le N^o 212 des revendications.

Ce jourd'hui, dix huit avril, mil neuf cent quatre, a comparu:

Teikitautou, âgé de 33 ans, cultivateur demeurant à Baiji-yai qui nous a déclaré: +
« La terre Puaepu appartenait au sieur
« Ahamano, qui en avait la jouissance, à sa mort,
« il a laissé pour lui succéder le nouveau
« Seyette Pivocya, son neveu, son seul héritier. »

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, ce jour, mois et an que dessus. Les membres

Les membres de la Commission.

M. G. P. *Grosfilley* *P. P. P.*

après serment juré.

M. G. P.

N^o 115.

N^o 213 des revendications.

+ après serment prêté.
M. D. 115

Enquête concernant le N^o Veyette Pioeira portant le N^o 213 des revendications.

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent quatre a comparu:

Cricketaux toux, âgé de 33 ans, cultivateur demeurant à Caspi-pai, qui nous a déclaré:

« La terre Pektahipe appartenait au « Sieur Ahumano, qui en avait la jouissance effective depuis long temps, à sa mort, il a laissé « la dite terre à son neveu Veyette Pioeira, son « seul héritier.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

M. D. 115
J. G. P. 115
Boulona

N^o 116.

N^o 214 des revendications.

+ après serment prêté.
M. D. 116

Enquête. concernant le N^o Vakana Cebui portant le N^o 214 des revendications.

Ce jourd'hui dix-huit avril mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Abantai, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Caspi-pai, qui nous a déclaré:

« La terre Ceyihope, appartenait à la « N^o Calucatiné Bibiane, qui en avait la « jouissance effective, cette dernière décédée il y a « environ 12 ans a laissé pour lui succéder, son « mari légitime le N^o Vakana Cebui, son seul « héritier.

Et Keu, âgé de 30 ans, cultivateur demeurant à Caspi-pai, nous a confirmé la déclaration précédente après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

M. D. 116
J. G. P. 116
Boulona

N^o 117.

N^o 215. des revendications.

Enquête. concernant le N^o Eimaukagwaitli portant le N^o 215 des revendications.

Ce jourd'hui, dix-huit avril mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Ceititautou, âgé de 33 ans, cultivateur, demeurant à Baïpe-vai qui nous a déclaré après serment prêté:

« La terre Hautitou, appartenant au sieur Mage, a été dévolue depuis plusieurs années, laissant pour lui succéder son fils unique le N^o Eimaukagwaitli, son seul héritier. »

2^o Abautou, âgé de 34 ans, cultivateur, demeurant à Baïpe-vai, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

N^o 118.

N^o 216. des revendications.

Enquête. concernant le N^o Ceitiguccho, portant le N^o 216 des revendications.

Ce jourd'hui, dix-huit avril mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Repoi, âgé de 56 ans, cultivateur demeurant à Baïthou, qui nous a déclaré:

« La terre Pucua, avait été rétrocédée à la nouvelle Ceitiguccho: dévolue il y a plusieurs années, laissant pour lui succéder son frère Ceitiguccho, son seul héritier. »

2^o Jatkopv, âgé de 30 ans, cultivateur demeurant à Baïthou, nous a fait une déclaration identique à la précédente, après serment prêté.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

après serment prêté.

[Signature]



1875

District d'Atikou

1875

1875

N^o 119

N^o 217 des revendications

Enquête concernant le sieur Pukotta portant le n^o 217 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Cavatini, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant à Atihou, qui nous a déclaré, après serment prêté:

« La terre Vaipahé appartient au sieur Pukotta qui en a fait sans contestation depuis longtemps. »

2^o Tui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihou, après serment prêté nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête ^{faite} sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 120

N^o 218 des revendications

Enquête concernant la nommée Hoacimui, portant le n^o 218 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu


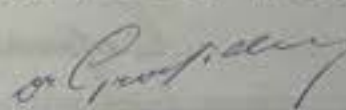
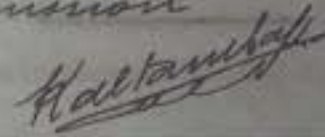
1^o Meihano, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant à Atihou, qui nous a déclaré, après serment prêté:

« La terre Ceihimui appartient à la n^o Hoacimui, qui l'a eue de ses défunts parents, décédés laissant deux autres héritiers, la n^o Mankehé et une autre femme folle qui ont à la charge de ses deux sœurs. Un partage à l'amiable a été fait entre les deux héritiers nommées. »

2^o Tui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 121

N^o 220 des revendications

Enquête concernant le sieur Teoturo, Ceholitihoko portant le n^o 220 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Atitini, (ignora son âge), chef de district à Atihou, qui nous a déclaré, après serment prêté:

« La terre Veran me à Atihen appartient au sieur Beotino
« qui la tient de sa mère décédée depuis longtemps, sans autre
« héritier que le dit Beotino... »

2^e Temohoumi, âgé de 31 ans, cultivateur demeurant à Atihen, après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~No 122~~ *or. Corfillery* *Walt...*

No 122

No 224 des revendications

Enquête concernant le sieur Puhimui portant le no 101 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Tahava (ignore son âge), cultivateur demeurant à Cairi-Vai qui, après serment prêté, nous a déclaré
« Je connais depuis longtemps le sieur Puhimui, je sais
« qu'il possède depuis au moins 15 ans la terre Tetua-Namuhli,
« la tenant de son défunt père Hihio, décédé en laissant deux
« autres héritiers les sieurs Pohlaki et Tatakioe. Un partage à
« l'amiable a été fait entre les trois héritiers ici présents... »

2^o Taetana (Thomas) âgé de 61 ans, cultivateur demeurant à Atihen, après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~No 123~~ *or. Corfillery* *Walt...*

No 123

No 225 des revendications

Enquête concernant le sieur Puhimui, portant le no 105 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Tahava (ignore son âge), cultivateur demeurant à Cairi-Vai qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Je connais le sieur Puhimui depuis longtemps; je sais
« qu'il joint depuis au moins 15 ans de la terre Teheaturakioe
« la tenant de son défunt père Hihio décédé en laissant deux autres
« héritiers, le sieur Pohlaki et Tatakioe.

« Je sais également qu'un partage à l'amiable a été fait entre
« les trois héritiers... »

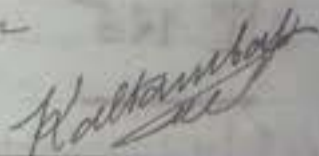
2^e Coetona (Thomas), âgé de 61 ans, cultivateur demourant
à Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration
identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission







N^o 124

Enquête concernant le sieur Coche, portant le
nécessaire des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparus:

1^{er} Pnevototai, âgé de 44 ans, cultivateur demourant
à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

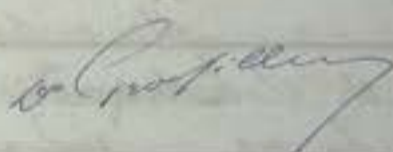
« La terre Avapia appartient au sieur Coche qui la tient de
« son défunt ^{frère} Kinkacimui, et en fait sans contestation depuis au moins
« 20 ans. Coche a un frère, le n^o Kinkacimui, avec lequel il a fait
« à l'amiable, le partage des biens de leur défunt père... »

2^e Coichitu, âgé de 46 ans, cultivateur demourant
à Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclara-
tion identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission







N^o 125

Enquête concernant le sieur Kinkacimui, portant
le nécessaire des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparus:

1^{er} Coichitu, âgé de 46 ans, cultivateur demourant
à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Ceihu-Matite appartient au sieur Kinkacimui qui
« la tient de son défunt père Kinkacimui et en fait sans contestation
« depuis au moins 20 ans.



« Le sieur Kinkacimui a un frère, le n^o Coche avec lequel
« il a fait à l'amiable le partage des biens de leur défunt père... »

2^e Pnevototai, âgé de 44 ans, cultivateur demourant
à Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration

identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 126

Enquête concernant le sieur Teohe, portant le n^o 229 des revendications.

Cesajourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Frevatotai, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:


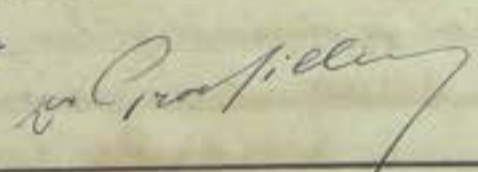

« La terre Teohe appartient au sieur Teohe qui la tient de son défunt père Kutacimou et en fait sans contestation depuis au moins 20 ans.

« Le sieur Teohe a un frère, le n^o Kimicimou avec lequel il a fait à l'amiable le partage des biens de leur défunt père. »

2^o Caichitu, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 127

Enquête concernant le sieur Ututete, portant le n^o 230 des revendications.

Cesajourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

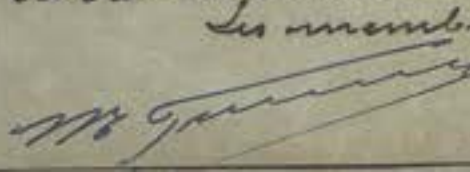
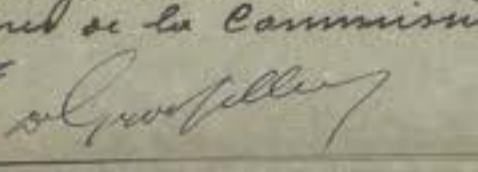

1^o Temohoumi, âgé de 31 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Behewewe sise à Atihou appartient au sieur Ututete qui la tient de sa défunte mère Vaetianaiti, décédée sans autre héritier, et en fait sans contestation depuis longtemps. »

2^o Matiamou, âgé de 35 ans, cultivateur demeurant à Atihou, après avoir prêté serment, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N^o 229 des revendications

N^o 230 des revendications

N^o 128

N^o 231 des revendications

Enquête concernant le sieur Ututete, portant le n^o 231 des revendications

Cesaud'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Matiamui, âgé de 35 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Vaianua, sise à Atihou, appartient au sieur Ututete qui la tient de sa défunte mère Vaetiamaki décédée sans autre héritier et en fait sans contestation depuis longtemps... »

2^o Comohomui, âgé de 31 ans, cultivateur demeurant à Atihou, après avoir prêté serment, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission





N^o 129

N^o 232 des revendications

Enquête concernant le sieur Comohomui, portant le n^o 232 des revendications.

Cesaud'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Ututete âgé de 40^{ans}, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Paetahou sise à Atihou, appartient au sieur ~~Ututete~~ Comohomui qui la tient de ses défunts parents décédés sans autre héritier et en fait depuis longtemps sans contestation... »

2^o Meihano, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant à Atihou, après avoir prêté serment, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

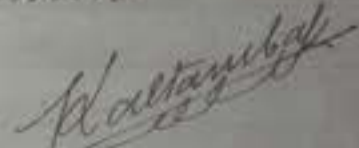
x approuvé, un mot rayé nul a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission









N^o 130

N^o 233 des revendications

Enquête concernant le sieur Comohomui, portant le n^o 233 des revendications.

Cesaud'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Ututete, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après avoir prêté serment, nous a déclaré:

« La terre Sapanmi, sise à Atihen, appartient au sieur
« Gemohanni qui la tient de ses défunts parents décédés sans laisser
« d'autre héritier, et en jouit sans contestation depuis longtemps. »

2^e Meichano, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant
à Atihen après avoir prêté serment, nous a fait une
déclaration identique à la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administra-
tive a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Prosper Lamy  Walter Ambrogi

N^o 131

N^o 234 des revendications

Enquête concernant le sieur Gemohanni, portant
le n^o 234 des revendications

Ces jours lui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparu :


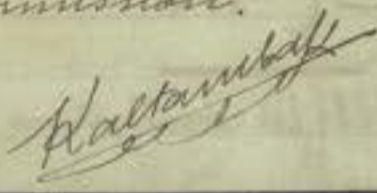
1^{er} Meichano, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant
à Atihen, qui, après avoir prêté serment, nous a déclaré :

« La terre Hoemetaki sise à Atihen, appartient au sieur
« Gemohanni qui la tient de ses défunts parents décédés sans laisser
« d'autre héritier et en jouit sans contestation depuis longtemps. »

2^e Ututete, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à
Atihen après avoir prêté serment, nous a fait une dé-
claration identique à la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

 Prosper Lamy  Walter Ambrogi

N^o 132

N^o 235 des revendications

Enquête concernant la femme Markhehen (tabino)
portant le n^o 235 des revendications.

Ces jours lui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparu :

1^{er} Meichano, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant
à Atihen, qui, après avoir prêté serment, nous a déclaré :



« La terre Tenatoki, sise à Atihen appartient à la femme
« Markhehen qui la tient de ses défunts parents décédés en lais-
« sant sans autres héritiers, la n^o Hoacinni et une autre femme
« folle qui est à la charge de ses deux sœurs. »

« Un partage à l'amiable a été fait entre les deux sœurs. »
2^e Cui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à

attenu après avoir prêté serment, nous a fait une déclaration
identique à la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Prosperille  Halteville

N^o 133

Enquête concernant le sieur Meihano portant le
n^o 236 des revendications.

N^o 236 des revendications

Cependant, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
composé :


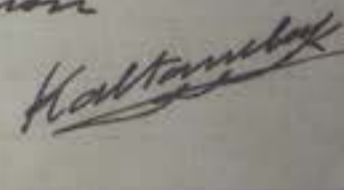
1^o Canatini, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à
Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré

« La terre Hachahai appartient au sieur Meihano qui la
tient de sa défunte mère décédée sans autre héritier et qui en fait
depuis très longtemps. »

2^o Coholona, âgé de 60 ans, cultivateur demeurant à Atihou
après avoir prêté serment, nous a fait une déclaration iden-
tique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Prosperille  Halteville

N^o 134

Enquête concernant le sieur Meihano, portant
le n^o 237 des revendications

N^o 237 des revendications

Cependant, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
composé :



1^o Canatini, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à
Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Pitahaama appartient au sieur Meihano qui
la tient de sa défunte mère décédée sans autre héritier et qui en
fait sans contestation depuis longtemps. »

2^o Cohotana, âgé de 60 ans, cultivateur demeurant à
Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration
identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Prosperille  Halteville

N^o 135

N^o 238 des revendications

Enquête concernant les héritiers du sieur Pinowoko
décédé dans le courant de l'année; portant le n^o 238 des revendications.
Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
Compara:

1^o Cohotana, âgé de 60 ans, cultivateur demeurant
à Atihou, qui après serment prêté, nous a déclaré:

«La terre Cospou mise à maoho appartenait au n^o Pinowoko
«qui en faisait sans contestation depuis plus de 40 ans. Les sieurs
«1^o Bavatini, 2^o Qiao, 3^o Cotohou, 4^o Giti-pus-puke, et 5^o Nohia, sont
«les seuls héritiers de feu Pinowoko.»

2^o Meihano, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant
à Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration
identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 G. G. G.  

N^o 136

N^o 239 des revendications

Enquête concernant le sieur Matamui, portant le n^o
239 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
Compara:


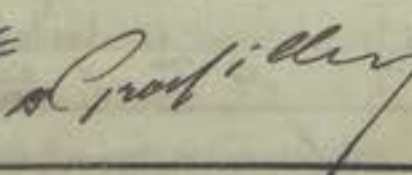

1^o Akitini, 40 ans environ, chef de district d'Atihou
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

«La terre Kautoka appartient au sieur Matamui qui l'a
«eue de son père Kiohine qui la possédait lui-même depuis plus de
«50 ans.»

2^o Couatini, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à
Atihou, après serment prêté, nous a fait la même déclara-
tion que ci-dessus.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 G. G. G.  

N^o 137

N^o 240 des revendications

Enquête concernant le sieur Matamui portant
le n^o 240 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
Compara:

1^o Akitini, âgé de 40 ans environ, chef de district d'Atihou


qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Naamahitue, située à Atihou appartient au 1^{er} Matamui la
« tenant de sa défunte mère dont il est l'unique héritier. Il en jouit sans
« contestation depuis 15 ans au moins. »

2^e Caratini, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atihou
après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la
précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 G. G. G. G. G. 

N^o 138

Enquête concernant le sieur Matamui, portant le n^o 241
des revendications.

Ces jours'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:


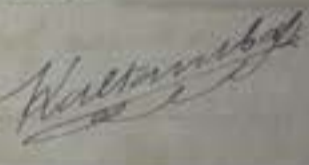
1^{er} Atitini, âgé de 40 ans environ, chef au district d'Atihou
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Capriza située à Atihou appartient au 1^{er} Matamui son
« venant de son père Kiohia qui en jouissait lui-même, sans contes-
« tation, depuis plus de 50 ans. »

2^e Caratini, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à
Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration iden-
tique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 G. G. G. G. G. 

N^o 139

Enquête concernant le sieur Teapua, portant le n^o
242 des revendications.

Ces jours'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^{er} Kiriicini, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant
à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Inamotu située à Atihou appartient aux nommes
1^{er} Teapua, 1^{er} Atitini, 1^{er} Pucavetata, 1^{er} Labisiquoho. Ces quatre
« héritiers tiennent ce terrain de leur défunte mère et en jouissent sans
« contestation depuis très longtemps. »

2^e Tukiicini, âgé de 35 ans, cultivateur demeurant à



N^o 241 des revendications.

N^o 242 des revendications.

atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Grosfilley  Kallambak

N^o. 140

Enquête concernant la nommée Penrhavaitti, portant le n^o 243 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu :



1^o Coispikikins, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La dame Penrhavaitti a acheté la terre Tchaetete, il y a 7 ans, au nommé Marni qui la possédait sans contestation depuis longtemps. Il n'a été dressé aucun acte de cette vente. »

2^o Cui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à atihou, après serment prêté, nous a confirmé la déclaration ci dessus.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Grosfilley  Kallambak

N^o 141

Enquête concernant la nommée Penrhavaitti portant le n^o 244 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^o Coispikikins, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La dame Penrhavaitti a acheté la terre Cevachopu, il y a 12 ans, au nommé Oapou qui la possédait lui même depuis très longtemps. Il n'a été dressé aucun acte de cette vente. »

2^o Cui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Grosfilley  Kallambak

N^o 243 des revendications.

N^o 244 des revendications.

N^o 142

N^o 249 des revendications.

Enquête concernant le sieur Omittai portant le n^o 249 des revendications.

Ces jours-là, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^o Cavatini, âgé de 21 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Ternataote protte appartient au sieur Omittai qui en jouit sans contestation depuis longtemps, la tenant de son défunt père Camapur décédé en laissant deux autres héritiers. »

« Un partage à l'amiable a été fait entre les trois enfants en nomme Camapur. »

2^o Hautini, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant à Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission



Grosjean



N^o 143

N^o 251 des revendications

Enquête concernant la nommée Bitipusputte, portant le n^o 251 des revendications.

Ces jours-là, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^o Ututete, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Bastevii me à Atihou appartient à la n^o Bitipusputte et la tenant de sa défunte mère. Cette femme a quatre frères et sœurs, mais un partage à l'amiable a été fait entre eux. »

2^o Qui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihou après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



Grosjean



N^o 144

N^o 252 des revendications

Enquête concernant la nommée Bitipusputte, portant le n^o 252 des revendications

Ces jours-là, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^o Utitote, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihem, qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Vaimanui appartient à la nommée Titipupute qui « l'a eue de sa défunte mère qui a laissé quatre autres héritiers, mais « un partage à l'amiable a été fait entre eux. »

2^o Tui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihem, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G...~~

Grosfilley

Haltambay

N^o 145

Enquête concernant le sieur Cavatini, portant le n^o 253 des revendications.

Ces jours'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Tui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihem qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sieur Cavatini possédait depuis longtemps la terre Hohutan, « l'a eue de son père adoptif, décédé sans héritiers. »

2^o Utitote, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G...~~

Grosfilley

Haltambay

N^o 146

Enquête concernant le sieur Teapua, portant le n^o 254 des revendications.

Ces jours'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kimicini, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant à Atihem qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Teapua appartient au sieur Teapua et à ses co. héritiers « 1^o Atitini, 1^o Pucvatetai, 3^o Bahuaipuhos, l'a eue de leur défunte « mère Pahatunui décédée depuis très longtemps. »

2^o Keutohai, âgé de 50 ans environ, sans profession, demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait

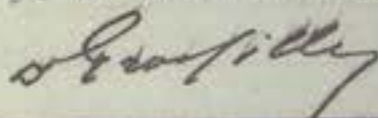
N^o 254 des revendications.

une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission







N^o 147

Enquête concernant le nomme Kohata (Héranos) portant le n^o 255 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Eaputokha, âgé de 46 ans, charpentier demourant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

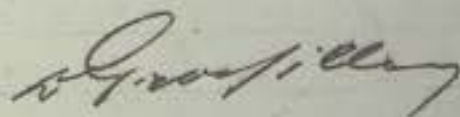
« La terre Patehoumi-Pohotoka us. à Atihou, a été donnée au femme Kohata il y a quelques années par sa mère adoptive, la femme Triatarho, décédée sans laisser d'héritiers. »

2^o Eweau, âgé de 37 ans environs, cultivateur demourant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission







N^o 148

Enquête concernant le nomme Eweau, portant le n^o 256 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Ouis, âgé de 40 ans, cultivateur demourant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

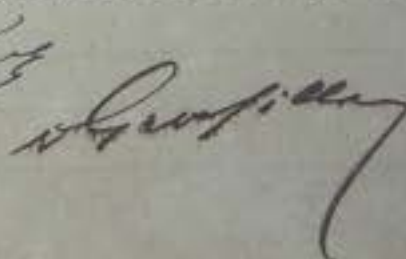
« Le nomme Eweau possède la terre Héranos, la tenant de sa défunte mère Hio. Eweau a un frère actuellement à Na Uka; ils se sont partagé à l'amiable, l'héritage de leur mère. »

2^o Ututete, âgé de 40 ans, cultivateur demourant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission







N^o 255 des revendications

N^o 256 des revendications.

N^o 149

N^o 257 des revendications

Enquête concernant le nommé Kobusta (Herano) portant le n^o 257 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Edprutoka, âgé de 46 ans, charpentier demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Taori me à Atihou a été donnée au jeune Kobusta, il y a quelques années, par sa mère adoptive la n^o Biatacho qui « est morte sans laisser d'héritier. »

2^o Eweau, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

Goussier

N^o 150

N^o 258 des revendications

Enquête concernant le sieur Cui (Moïse) portant le n^o 258 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Eweau, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre venant appartient à la nommée Tihotona, femme « Cui et au sieur Pannui, qui la tiennent de leur défunte mère « Vanvai et en jouissent sans contestation depuis longtemps. »

2^o Cavatini, âgé de 41 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

La présente enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

Goussier

N^o 151

N^o 259 des revendications

Enquête concernant le sieur Cui (Moïse) portant le n^o 259 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:


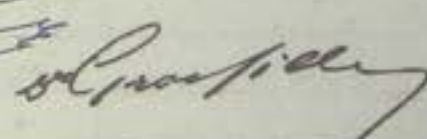

1^o Eweau, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

Le sieur Lami a acheté la terre Jhadiki au nomme arhu, il y a environ huit ans. Depuis cette époque il la cultive et recèle les produits sans aucune contestation.

2^e Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N^o 152

Enquête concernant le sieur Lami (Moi) portant le n^o 260 des revendications.

N^o 260 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:


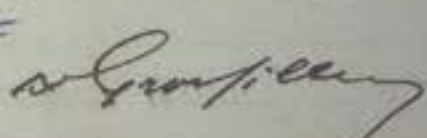

1^{er} Evcau, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Uhuquakha appartient à la n^o Cihatawa, femme Lami et au sieur Pannin qui la tiennent de leur défunte mère Vaivai et en jouissent sans contestation depuis longtemps. »

2^e Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

N^o 153

Enquête concernant le sieur Lami (Moi) portant le n^o 261 des revendications.

N^o 261 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er} Evcau, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kohutaru sise à atihou appartient à la n^o Cihatawa femme Lami, et à son frère le sieur Pannin, qui la tiennent de leur défunte mère Vaivai et en jouissent sans contestation depuis longtemps. »

2^e Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite dans les formes administratives a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G.~~

Grosjean

Waltambach

N^o 154

Enquête concernant le sieur Turi (Moïse), portant le n^o 262 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Evcan, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Vaitaha sise à Atihou appartient à la n^o Tihatomia épouse Turi et à son frère le n^o Paurini qui la tiennent de leurs défunts père Vairai et en jouissent sans contestation depuis longtemps. »

2^o Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G.~~

Grosjean

Waltambach

N^o 155

Enquête concernant le sieur Turi (Moïse) portant le n^o 263 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Evcan, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihou, qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Puidohé appartient à la nommée Tihatomia, femme Turi, et à son frère le n^o Paurini qui la tiennent de leurs défunts père Vairai et en jouissent sans contestation depuis longtemps. »

2^o Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G.~~

Grosjean

Waltambach

N^o 262 des revendications

N^o 263 des revendications

N^o 156

N^o 264 des revendications

Enquête concernant le sieur Toris (Moins) portant le n^o 264 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Evéan, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Beumuti me à Atihou, appartient à la n^o Cihatawa, femme « Toris, et à son frère le n^o Pannui qui la tiennent de leur famille n^o « Vaiveri et en jouissent sans contestation depuis longtemps... »

2^o Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

~~M. G...~~ M. Grosfilley H. H. H. H.

N^o 157

N^o 265 des revendications

Enquête concernant le sieur Vacatetini, portant le n^o 265 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Vaeavohu (Christine) âgée de 55 ans environ, cultivatrice demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Beavatete appartient au sieur Vacatetini qui la cultive « et en jouit sans contestation depuis huit ans. Cette terre lui a été donnée « par sa mère qui la possédait elle même depuis très longtemps... »

2^o Matamui âgé de 35 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G...~~ M. Grosfilley H. H. H. H.

N^o 158

N^o 266 des revendications

Enquête concernant le sieur Gispifoe, (Mangueite) portant le n^o 266 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Evéan, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à

N^o 163

N^o 271 des revendications

Enquête concernant le sieur Haitien portant le n^o 271 des revendications.

Cesourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Guitacimir, âgé de 35 ans, cultivateur demeurant à Atibou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Schmitz appartient au sieur Haitien qui la tient de sa mère Guitara qui a partagé ses biens entre ses six enfants. »

2^o Gavatin, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 G. Gouffier  H. Kalthaus

N^o 164

N^o 272 des revendications

Enquête concernant le sieur Haitien, portant le n^o 272 des revendications.

Cesourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:



1^o Guitacimir, âgé de 35 ans, cultivateur demeurant à Atibou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Apou me à Anaho appartient à Haitien qui la tient de sa mère Guitara qui a partagé ses biens entre ses six enfants. »

2^o Gavatin, âgé de 42 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 G. Gouffier  H. Kalthaus

N^o 165

N^o 273 des revendications

Enquête concernant le sieur Vaixam, portant le n^o 273 des revendications.

Cesourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Cahava, âgé de 38 ans, cultivateur demeurant à Caïpi-Vai qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hapuhu appartient à Varianni la tenant de son
« défunt père; Varianni a une veuve avec laquelle il a fait un par-
« tage à l'amiable. »

2^e Cavatini, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant à
Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~Le Président~~ *Le Président* *Haltambak*

N^o 166

Enquête concernant le sieur Varianni, portant le
n^o 274 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Cahava, âgé de 38 ans, cultivateur demeurant à
Cairi-Vai qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Casipi me à anaho appartient à Varianni qui la
« tient de son défunt père décédé en laissant une autre héritière avec la
« quelle Varianni a partagé les biens de leur défunt père. »

2^e Cavatini, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant
à Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~Le Président~~ *Le Président* *Haltambak*

N^o 167

Enquête concernant le sieur Varianni portant
le n^o 275 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Cahava, âgé de 38 ans, cultivateur demeurant à
Cairi-Vai qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Cuitui me à anaho appartient à Varianni qui
« la tient de son défunt père décédé depuis longtemps en laissant
« une autre héritière avec laquelle Varianni a fait un partage
« à l'amiable. »

2^e Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur demeurant
à Atihou, après serment prêté, nous a fait une

N^o 275 des revendications

N^o 170

N^o 278 des revendications

Enquête concernant les héritiers de la femme Heikko
décédée dans le courant de l'année, portant le n^o 278 des
revendications.

Ces jours huit, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o H. H. H. H. H., âgé de 30 ans, cultivateur demeurant
à Atihem qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Je sais que la femme Heikko est morte dans le courant
« de la présente année. Cette femme jouissait depuis très longtemps
« de la terre Behaovai qui elle avait déclarée.

« Les hommes Brinitchetu et Eueau sont ses plus
« proches parents.»

2^o Vaianni, âgé de 32 ans, cultivateur demeurant
au même lieu, après serment prêté, nous a fait une
déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. H. H. H.~~

M. G. H. H. H.

H. H. H. H. H.

N^o 171

N^o 279 des revendications.

Enquête concernant les héritiers de la femme Heikko
décédée dans le courant de l'année, portant le n^o 279 des
revendications.

Ces jours huit, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o H. H. H. H. H., âgé de 30 ans, cultivateur demeurant
à Atihem qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Je sais que la femme Heikko est morte dans le courant de
« la présente année. Cette femme jouissait depuis très longtemps de
« la terre Koooupo qui elle avait déclarée.

« Les hommes Brinitchetu et Eueau sont ses plus proches
« parents.»

2^o Vaianni, âgé de 32 ans, cultivateur demeurant
au même lieu, après serment prêté, nous a fait
une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. H. H. H.~~

M. G. H. H. H.

H. H. H. H. H.

N^o 172

N^o 280 des revendications

Enquête concernant la nommée *Enoupiu*, portant le n^o 280 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mars mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o *Inevatetu*, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à *Atihou qui*, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme *Herna*, mère de *Enoupiu* possédait la terre « *Vouipupuh* et en faisait sans contestation depuis très longtemps « avant de la donner à sa fille... »

2^o *Temoloumi*, âgé de 31 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été classée et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N^o 173

N^o 281 des revendications

Enquête concernant le sieur *Matahetu*, portant le n^o 281 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mars mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o *Caratini* âgé de 51 ans, cultivateur demeurant à *Atihou qui*, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre *Kuatete* use à *Atihou*, appartient à la veuve « *Enoupiu* femme *Matahetu* qui la tient de son défunt père « séché sans autre héritier et en fait sans contestation depuis « plus de 20 ans... »

2^o *Mankheou* (*Labine*), âgée de 40 ans, cultivatrice au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été classée et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N^o 174

N^o 282 des revendications

Enquête concernant le sieur *Matahetu*, portant le n^o 282 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mars mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o *Caratini*, âgé de 51 ans, cultivateur demeurant

à Atihou qui, serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kohapou appartient à la nommée Enouipou, femme
« Mataléte qui la tient de son défunt père séssi sans autre héritier
« et en fait sans contestation depuis au moins 70 ans »

2^e Mankéhou (Sabine), âgée de 40 ans, cultivatrice
au même lieu nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~_____~~ G. Prof. de H. Koltanbach

N^o 175

Enquête concernant le nommé Peneakou, portant
le n^o 283 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Kinnicimui âgé de 47 ans, cultivateur demeurant à
Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Peneakou possède la terre Peneakou depuis au
« moins 70 ans, lui venant de son défunt père séssi sans autre
« héritier »

2^o Outkacimui, âgé de 35 ans, cultivateur demeurant
au même lieu, après serment prêté, nous a fait une
déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~_____~~ G. Prof. de H. Koltanbach

N^o 176

Enquête concernant le nommé Penevatéou, portant
le n^o 284 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Kinnicimui, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant
à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Eképa appartient au n^o Penevatéou et à ses
« trois frères savoir les n^o 1^o Beapou, 2^o Atitini et 3^o Cahiaipouho
« qui la tiennent de leur défunt père et en font depuis longtemps »

2^o Outkacimui, âgé de 35 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration

confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Prosperély  Haultambaf

N^o 177

N^o 285 des revendications

Enquête concernant le sieur Ewean, portant le n^o 285 des revendications.

Ces jours-hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:



1^o Ututete âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hacaubhai appartenant à Ewean qui la tient de son défunt père décidé en laissant un autre héritier avec lequel Ewean a fait un partage à l'amiable. »

2^o Eui, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Prosperély  Haultambaf

N^o 178

N^o 286 des revendications

Enquête concernant le sieur Teahuteei, portant le n^o 286 des revendications.

Ces jours-hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Eui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Pouan appartenant au n^o Teahuteei qui la tient de son père décidé sans autre héritier et en jouit depuis plus de 20 ans sans contestation. »

2^o Ututete, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Prosperély  Haultambaf

N^o 179

N^o 287 des revendications.

Enquête concernant le sieur ab. Won (Alphonse) portant le n^o 287 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Turkacimui, âgé de 35 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Turkituki appartenait à la femme Mantapui qui la tenait de son défunt mari décédé sans autre héritier. Je sais qu'elle a donné cette terre au sieur ab. Won (Alphonse). »

2^o Kimicimui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après avoir prêté serment, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~_____~~ & ~~_____~~ ~~_____~~

N^o 180

N^o 288 des revendications

Enquête concernant le sieur ab. Won (Alphonse) portant le n^o 288 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Turkacimui, âgé de 35 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Primaria appartenait à la femme Mantapui qui la tenait de son défunt mari bohitohi décédé sans autre héritier. Je sais qu'elle a donné cette terre au sieur ab. Won (Alphonse). »

2^o Kimicimui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~_____~~ & ~~_____~~ ~~_____~~

N^o 181

N^o 289 des revendications

Enquête concernant la femme Mantapui, portant le n^o 289 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Titikoxi, âgée de 40 ans, blanchisseuse demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Ahman appartient à la femme Mantapui qui

a la tont de son défunt mari Bohitohi décidé sans autre héritier...

2^e Ah. Van (Lion), âgé de 32 ans commerçant demeurant à Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G.~~

~~Pros. de~~

~~Waltambaf~~

N^o 182

Enquête concernant le sieur Coartini, portant le n^o 291 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er} Coipitikiino, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sieur Coartini possède la terre Pantahi et en jouit depuis au moins 20 ans, la tenant de son défunt père « décidé sans autre héritier... »

2^e Pirovatetoi, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G.~~

~~Pros. de~~

~~Waltambaf~~

N^o 183

Enquête concernant la femme Cahiatutepe, portant le n^o 291 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er} Kimicimui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, serment prêté, nous a déclaré:

« Les n^{os} Cahiatutepe, Kankau et Cahiatapu possèdent la terre Kairhooi et en jouissent sans contestation depuis « longtemps; cette terre leur vient de n^o Parnoiho leur père décidé... »

2^e Coichitu, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G.~~

~~Pros. de~~

~~Waltambaf~~

N^o 291 des revendications.

N^o 291 des revendications

N^o 184

N^o 293 des revendications.

Enquête concernant le nommé Cabiatitapu portant le n^o 293 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kimuini, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Les nommés Cabiatitapu, Kautou et Cabiatitapu possèdent depuis longtemps la terre Parava la tenant de leur défunt père Pimouho. »

2^o Caielute, âgé de 39 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 Prof. Cay  Haitambaf

N^o 185

N^o 294 des revendications

Enquête concernant le sieur Matahotu, portant le n^o 294 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Maritini, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hatupuaaha appartient à la n^o Croispe femme de Matahotu qui la tient de son défunt père dévise sans autre héritier et en jouit paisiblement depuis longtemps. »

2^o Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Prof. Cay  Haitambaf

N^o 186

N^o 295 des revendications.

Enquête concernant le sieur Matahotu, portant le n^o 295 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Maritini, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hoahuhame a été donnée à Mataheteu, il y a cinq
« ans, par le nom Varomui qui, à cette époque en jouissait sans
« contestation depuis plus de 70 ans. »

2^o Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur demeurant
au même lieu, après serment prêté, nous a fait une
déclaration confirmant la précédente.

cette enquête, faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 G. P. de la Commission 

N^o 187

Enquête concernant la femme Vaconoho, portant
le n^o 299 des revendications

Ces jours-hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparu :


1^o Baiputikino, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant
à Atahue qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Hoatahuma appartient à la femme Vaconoho qui
« la tient de sa défunte mère et en jouit sans contestation depuis au
« moins 70 ans. Je sais qu'un partage à l'amiable a été fait entre
« cette femme et son frère le nom Hanputokha. »

2^o Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur demeurant au
même lieu, après serment prêté, nous a fait une décla-
ration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 G. P. de la Commission 

N^o 188

Enquête concernant la femme Vaconoho, por-
tant le n^o 300 des revendications.

Ces jours-hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparu :

1^o Baiputikino, âgé de 50 ans, cultivateur à Atahue
qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Vaoitepoteu appartient à la femme Vaconoho qui
« la tient de sa défunte mère et en jouit depuis plus de 70 ans. Un par-
« tage à l'amiable a été fait entre cette femme et son frère, le nom
« Hanputokha. »


N^o 300 des revendications

2^e Cavatini, âgé de 44 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



de Goussier 

N^o 189

N^o 301 des revendications

Enquête concernant la femme Vaccarho, portant le n^o 301 des revendications.

Ces jours huit neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^{er} Coispitkikino, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré :


« La terre Moturou appartenant à la femme Vaccarho qui la tient de sa défunte mère et en jouit sans contestation depuis très longtemps.
« Un partage à l'amiable a été fait entre cette femme et son frère le nommé
« Hanpoutoka »

2^e Cavatini, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



de Goussier 

N^o 190

N^o 303 des revendications

Enquête concernant la femme Vaccarho, portant le n^o 303 des revendications.

Ces jours huit neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^{er} Coispitkikino, âgé de 50 ans, cultivateur à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré :


« La terre Fuhapuha appartenant à la femme Vaccarho qui la tient de sa défunte mère et en jouit sans trouble depuis très longtemps.
« Un partage à l'amiable a été fait entre cette femme et son frère le nom Hanpoutoka »

2^e Cavatini, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



de Goussier 

qui, après serment prêté nous a déclaré:

« La terre Wian appartient aux nommés Hamkema, boknatmas et bahiataweaki qui la tiennent de leur défunt père et en jouissent sans trouble depuis au moins 20 ans.»

2^e Cahava, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant à Baiobae, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G. G.~~

M. G. G. ~~Walter~~

N^o 194

N^o 308 des enquêtes

Enquête concernant le sieur Hamkema, portant le n^o 308 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er} Onitai, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Otiheu qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hoepua appartient aux nommés Hamkema, boknatmas, et bahiataweaki qui la tiennent de leur défunt père et en jouissent sans trouble depuis au moins 20 ans.»

2^e Cahava, âgé de 41 ans, cultivateur à Baiobae, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G. G.~~

M. G. G. ~~Walter~~

N^o 195

N^o 309 des revendications

Enquête concernant le sieur Hamkema, portant le n^o 309 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er} Onitai âgé de 44 ans, cultivateur demeurant à Otiheu qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Awoka appartient au sieur Hamkema qui la tient de son père adoptif et en jouit sans trouble depuis 15 ans.»

2^e Cahava, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant à Baiobae, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été

N^o 198

N^o 326 des revendications

Enquête concernant le sieur Cohotikaiti portant le n^o 326 des revendications

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Maritini, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant à Atituen qui, après serment prêté nous a déclaré:

« La terre Behukia appartient depuis longtemps au sieur Cohotikaiti qui la tient de sa défunte femme Mamikare décedée sans autres héritiers et en fait sans trouble depuis longtemps. »

2^o Matahetie, âgé de 39 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus

Les membres de la Commission



J. G. Goussier

Haltanubak

N^o 199

N^o 327 des revendications

Enquête concernant le sieur Cohotikaiti portant le n^o 327 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Maritini, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant à Atituen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Behochoo appartient au sieur Cohotikaiti qui la tient de sa défunte femme décedée sans autres héritiers et en fait sans trouble depuis longtemps. »

2^o Matahetie, âgé de 39 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



J. G. Goussier

Haltanubak

N^o 200

N^o 328 des revendications

Enquête concernant le sieur Cohotikaiti portant le n^o 328 des revendications.

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Maritini, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant à Atituen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Bacathea appartient à Cohotikaiti qui la tient

« depuis plus de 15 ans. »

2° Pacitolini, âgé de 49 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

~~M. G...~~ Grosfilley Hattambach

N° 206

Enquête concernant la femme Heetokina, portant le n° 334 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1° Cairikitikino, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à Atihue qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Haeprae appartient à la femme Heetokina qui la tient de son défunt mari Paouri décédé depuis 15 ans, sans autres héritiers, mais la partie qui elle prétend être enclavée dans la terre Manuhé appartenant à Puhimiri ne fait pas partie de la terre Haeprae, elle appartient à Puhimiri qui lui-même y a planté il y a cinq ans les 10 femmes cocotiers qui s'y trouvent. »

2° Caprea, âgé de 39 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a déclaré:

« J'ai vu Puhimiri planter les ^{coconiers} qui se trouvent sur la partie de terre revendiquée par Heetokina et je sais que cette partie en litige n'est pas enclavée dans la terre Haeprae, mais qu'elle fait partie de la terre Manuhé. »

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G...~~ Grosfilley Hattambach

N° 207

Enquête concernant le sieur Facchitua, portant le n° 338 des revendications.

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1° Curi, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihue qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Ahamea - Vanha appartenait depuis longtemps au père de Curi qui est décédé laissant ce dernier son seul héritier. »

+ Curi
~~M. G...~~

N^o 203

N^o 331 des revendications

Enquête concernant la femme Vacakaiti portant le n^o 331 des revendications

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:



1^o Tavatini, âgé de 42 ans, cultivateur demeurant à Aihenu qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Vacakaiti possède la terre Haeua depuis environ un an la tenant de son défunt père décédé sans autre héritier. »

2^o Pico, âgé de 38 ans, cultivateur demeurant à Akapa, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N^o 204

N^o 332 des revendications

Enquête concernant la femme Heetekua portant le n^o 332 des revendications

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

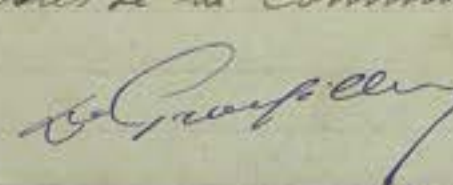
1^o Cairipikikino âgé de 50 ans cultivateur demeurant à Aihenu qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Haeatani appartient à la femme Heetekua qui la tient de son défunt mari Paoni décédé sans autre héritier et en jouit sans trouble depuis longtemps. »

2^o Paaitohini, âgé de 38 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N^o 205

N^o 333 des revendications

Enquête concernant la femme Heetekua portant le n^o 333 des revendications

Ces jourd'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Cairipikikino, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à Aihenu qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Haava appartient à la femme Heetekua qui la tient de son défunt mari Paoni décédé sans autre héritier et en jouit sans trouble »

2^e Kimicimui, âgé de 41 ans cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

N^o 208

Enquête concernant le sieur Torgta, portant le n^o 339 des revendications.

N^o 339 des revendications

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Guri, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Motopu appartient à Benta qui la tient de son défunt père décédé depuis quelques années sans laisser d'autres héritiers. »

2^o Kimicimui, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signature]

[Signature]

[Signature]

N^o 209

Enquête concernant le sieur Benta portant le n^o 340 des revendications.

N^o 340 des revendications

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Guri, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Je sais que la terre Hekena a appartenu au père de la femme « bahratupui, mais est homme l'a changée contre un cheval avec son « hamaichement, au père adoptif de Benta. A sa mort cette homme a « donné la terre ^{terre} son fils adoptif le sieur Benta qui en jouit sans trouble « depuis cette époque, c'est à dire depuis 8 ans environ. »

2^o Kimicimui, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant au même lieu nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Registre d'enquêtes

des

des Nuka-kiva, Ua-uka,

1-451

452-750

et

Ua-Pou (partie)

751-900

1424
1501
900
500

1501
451
750

8

=====
=====

2621

+ vingt huit.

[Signature]

N^o 7 des revendications

+ après serment prêté

[Signature]

après serment prêté

[Signature]

Enquête concernant la 4^e Camaxii portant le

N^o 7 des revendications.

Ce jour d'hui ~~le~~^{le} Mars mil neuf cent quatre ont comparu:
N^o M. Repche Kahu Kataicci, âgé de 45 ans, cultivateur demeurant à Baiokhae, qui nous a déclaré après serment prêté:

" J'ai toujours vu, c'est-à-dire depuis environ 30 ans, la 4^e Camaxii habitée sur la terre Fuetopa, elle la cultive et en récolte tous les produits."

2^e Cahara Kinac, âgé de 56 ans, cultivateur demeurant à Baiokhae, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jour, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]* Boucaré

2622.

+ vingt huit Mars.

[Signature]

N^o 8 des revendications.

+ après serment prêté.

[Signature]

Enquête concernant le sieur Pakhouctii Stanislas,

portant le N^o 8 des ~~infants~~^{enfants} revendications

Ce jour d'hui ~~le~~^{le} Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant à Baiokhae, qui nous a déclaré après serment prêté:

" Je n'ai jamais vu le nommé Pakhouctii Stanislas, habiter ni récolter les produits des terres Kilitinui et Paqouana. Ces deux terres connues aussi sous le nom de Fuetopa, et particulièrement à la 4^e Camaxii, qui en a la jouissance depuis plus de 40 ans."

2^e Cahara Kinac, âgé de 56 ans, cultivateur, demeurant à Baiokhae, nous a fait une déclaration identique à celle du nommé Kirino.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signature] *[Signature]* Boucaré

après serment prêté

[Signature]

263.

Enquête concernant la nommée Makiaoko, portant le N° 24 des revendications.

Ce jourd'hui trente Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1° Pétorio âgé de 52 ans, cultivateur, demeurant à Baiokha, qui nous a déclaré après serment prêté:

« je ne puis dire à quel titre le N° Kokotika possédait la terre Kanino, mais je l'ai toujours vu sur la dite terre, qu'il cultivait et dont il avait la jouissance.

En mourant, le dit Kokotika a laissé la terre Kanino à sa fille Makiaoko, sa seule héritière.

2° Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur demeurant à Baiokha, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La N° Makiaoko, est propriétaire de la terre Kanino qu'elle a hérité de son père Kokotika, décédé qui en avait la jouissance, et dont elle était la seule héritière.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

264.

Enquête concernant la N° Alyarado Lazara, portant le N° 25 des revendications.

Ce jourd'hui trente Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1° Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant à Baiokha, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La N° Alyarado Lazara est propriétaire de la terre Paepaeotaha, qu'elle a hérité de sa mère la N° Bahiacetkei, décédée en 1859, depuis cette époque, elle a la jouissance de la dite terre. La N° Alyarado est seule héritière de sa mère.

2° Pétorio, âgé de 52 ans, cultivateur, demeurant à Baiokha, nous a fait une déclaration identique à celle du N° Kirino.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N° 24 des revendications.

N° 25 des revendications.

+ après serment prêté.

[Signatures]

N^o 5.

Enquête, concernant la Y^{re} Lazaro Myarado, portant le N^o 26 des revendications.

Le jourd'hui treute Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Petorio, âgé de 52 ans, cultivateur, demeurant à Kaiokae, qui nous a déclaré après serment prêté:

" La Y^{re} Lazaro Myarado, est propriétaire de la terre Paepaeotaku, qu'elle a héritée de sa mère, la N^o Kahavakhi décedée (en 1859.) depuis cette époque elle a la jouissance de la dite terre. La Y^{re} Myarado était seule héritière de sa mère. "

2^o Kirina, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant à Kaiokae, nous a fait une déclaration identique à celle du N^o Petorio.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jour, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

M. G. ...
de Croffilly *Bouvier*

N^o 6.

Enquête concernant la N^o Mamucane Catherine, femme Cuihumatini, portant le N^o 44 des revendications.

Le jourd'hui treute Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Petorio, âgé de 52 ans, cultivateur, demeurant à Kaiokae, qui nous a déclaré après serment prêté:

" La terre Kamitapeta, appartient à la nommée Mamucane Catherine, femme Cuihumatini, qui l'a héritée de sa mère, la nommée Kehonoiupoto, décedée, qui avait la jouissance depuis long temps, et dont elle était l'unique héritière. "

2^o Kirina, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant à Kaiokae, nous a fait une déclaration identique à celle du nommé Petorio.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jour, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

M. G. ...
de Croffilly *Bouvier*

N^o 26. des revendications.

+ après serment prêté.

M. G. ...

N^o 44. des revendications.

+ après serment prêté.

M. G. ...

2027.

Enquête, concernant la nommée Mamucane Catherine, femme Ceikhumatini, cultivateuse N° à Vaiohae, portant le N° 45 des revendications.

Ce jourci'hui trente Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1° Petoro, âgé de 52 ans, cultivateur demeurant à Vaiohae, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La terre Utatai appartient à la N^{me} Mamucane Catherine, femme Ceikhumatini, qui l'a héritée de sa mère, la femme Chonoirepoko, décédée, et dont elle était l'unique héritière.

2° Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur demeurant à Vaiohae nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

M. [Signature] *B. Grosf. Day* *Bouleux*

N° 8.

Enquête, concernant le nommé Cotoheita Parone, portant le N° 46 des revendications.

Ce jourci'hui trente Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1° Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur demeurant à Vaiohae, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La terre Mauaita appartenait au sieur Parone, de suite depuis 10 ans environ, qui en avait la jouissance depuis long temps, en mourant, il a laissé la dite terre à ses quatre enfants, ses seuls héritiers, qui sont:

1° Ceaha, âgé de 38 ans.

2° Pepe, âgé de 37 ans.

3° Cotoheita Parone, âgé de 32 ans.

4° Ceikemohoei, âgé de 30 ans.

2° ~~Kirino~~ Petoro âgé de 52 ans, cultivateur demeurant à Vaiohae, nous a fait une déclaration semblable à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

M. [Signature] *B. Grosf. Day* *Bouleux*

N° 45. des revendications.

+ après serment prêté.
M. [Signature]

N° 46. des revendications.

+ après serment prêté
M. [Signature]

expliqué un mot aux yeux mal.

M. [Signature] *B. Grosf. Day*

N^o 17.

Enquete. concernant les N^{os} Pakkavotcii Stanislas et Christine, portant le N^o 67 des revendications.

Ce jourd'hui trente mars mil neuf cent quatre ont compare:

1^o Petorio, age de 52 ans, cultivateur, demeurant a Livochna, qui nous a declare apres serment prite:

« La terre Haeviskaha appartenait au Sieur Hihogai
« decide depuis long temps, laissant pour lui succeder Pakkavotcii
« et Cichkui, qui, elle meme est decidee depuis plusieurs annes,
« laissant pour lui succeder, sa fille unique le nomme Christine
« ce jourd'hui, la dite terre Haeviskaha appartient, moitié a
« Pakkavotcii Stanislas et l'autre moitié a la N^o Christine.

2^o Hixino, age de 57 ans, cultivateur, demeurant a Livochna, nous a fait une declaration semblable a la precedente.

Cette enquete faite sous la forme administrative a ete close et arrete, le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N^o 67 des revendications.

+ apres serment prite.

[Signatures]

N^o 18.

Enquete. concernant les N^{os} Pakkavotcii Stanislas et Christine, portant le N^o 68 des revendications.

Ce jourd'hui trente mars mil neuf cent quatre, ont compare:

1^o Petorio, age de 52 ans, cultivateur, demeurant a Livochna, qui nous a declare apres serment prite:

« La terre Lukinui, appartenait au Sieur Hihogai
« decide depuis long temps, laissant pour lui succeder
« Pakkavotcii et Christine Cichkui, qui, elle meme est
« decidee depuis plusieurs annes, laissant pour lui succeder,
« sa fille unique pour lui succeder la N^o Christine.
« La dite terre Lukinui appartient maintenant, moitié
« a Pakkavotcii Stanislas et l'autre moitié a la N^o Christine.

Cette enquete faite sous la forme administrative a ete close et arrete, le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N^o 68. des revendications

Atteste par moi le notaire

[Signatures]

№ 19

Enquête. concernant les №№ Pakkavotkii Stanislas et Christine. portant le № 69 des revendications.

Ce jourd'hui trente Mars. mil neuf cent quatre ont comparu:

1° Petoro, âgé de 52 ans. cultivateur. demeurant à Baiokha, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La terre Kottumui appartenait au sieur Hihapoi « de suite depuis long temps, laissant pour lui succéder.

« Pakkavotkii Stanislas et Cixhii, qui elle-même est

« de suite depuis plusieurs années, laissant pour lui succé- « der sa fille unique la № Christine. La dite terre

« Kottumui appartient maintenant, moitié au sieur

« Pakkavotkii Stanislas. et l'autre moitié à la № Christine. »

2° Kirina, âgé de 53 ans. cultivateur. demeurant à Baiokha, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

M. G. [Signature] *[Signature]* *[Signature]*

№ 20.

Enquête. concernant les №№ Pakkavotkii Stanislas et Christine. portant le № 70 des revendications

Ce jourd'hui trente Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1° Petoro, âgé de 52 ans. cultivateur. demeurant à Baiokha, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La terre Kouika, appartenait au sieur Hihapoi « de suite depuis long temps, laissant pour lui succéder, ses deux

« enfants, Pakkavotkii Stanislas et Cixhii, qui elle-même « est de suite depuis plusieurs années, laissant pour lui succéder

« sa fille unique, la № Christine. La dite terre Kouika, appar- « tient maintenant, moitié à Pakkavotkii Stanislas et

« moitié à la № Christine. »

2° Kirina, âgé de 53 ans. cultivateur à Baiokha, nous a fait une déclaration identique à celle de Petoro.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et au que dessus.

Les membres de la Commission.

M. G. [Signature] *[Signature]* *[Signature]*

№ 69. des revendications.

Après serment prêté.
[Signature] *[Signature]*

№ 70. des revendications.

Après serment prêté.
[Signature] *[Signature]*

Approuvé au mot approuvé.
[Signature] *[Signature]*

N^o 9.

Enquête concernant le St^e Camateauhia Urbain portant le N^o 47 des revendications.

Ce jourd'hui trente Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant à Baichoa, qui nous a déclaré après serment prêté:

« La terre Baichoa, appartient au St^e Camateauhia Urbain qui l'a héritée de sa mère, le St^e Ceupotkopiu, décédé en 1880, et dont il était le seul héritier.

2^o Petorio, âgé de 52 ans, cultivateur, demeurant à Baichoa, nous a fait une déclaration identique à celle du nommé Kirino.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signatures]

N^o 10.

Enquête. concernant le St^e Camateauhia Urbain portant le N^o 48 des revendications

Ce jourd'hui trente Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Petorio, âgé de 52 ans, cultivateur, demeurant à Baichoa, qui nous a déclaré après serment prêté:

« Le nommé Camateauhia Urbain est propriétaire de la terre Pepeuti, qu'il a héritée de sa mère la nommée Ceupotkopiu, décédée en 1880, laquelle a eu toute sa vie la jouissance de la dite terre, et dont il était l'unique héritier.

2^o Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant à Baichoa, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signatures]

N^o 47. des revendications.

Après serment prêté

[Signature]

N^o 48. des revendications.

Après serment prêté.

[Signature]

Enquête concernant la N^o Maria Citipou portant le N^o 49 des revendications.

Ce jourd'hui trente Mars mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Cahara Kinax, âgé de 56 ans, cultivateur demeurant à Baiokha, qui nous a déclaré comme suit:

" La nommée Maria Citipou est propriétaire
" d'une terre à Baiokha, qu'elle a héritée de son
" père, la nommée Bahispetkani, qui en
" avait la jouissance, et dont elle était la seule
" héritière."

2^o Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant à Baiokha, nous a fait une déclaration identique à celle du nommé Cahara Kinax

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et ans que dessus.

Les membres de la Commission

[Signature] de Grouffier *[Signature]* Boulenger

Enquête concernant la N^o Maria Citipou portant le N^o 50 des revendications.

Ce jourd'hui trente Mars mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Cahara Kinax, âgé de 56 ans, cultivateur demeurant à Baiokha, qui nous a déclaré comme suit:

" La nommée Maria Citipou, est propriétaire
" de la terre Bahunanani, qu'elle a héritée de son
" père, la nommée Bahispetkani, qui en avait
" la jouissance depuis 1805, et dont elle était l'unique
" héritière."

2^o Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant à Baiokha, nous a fait une déclaration identique à celle du nommé Cahara Kinax.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et ans que dessus.

Les membres de la Commission

[Signature] de Grouffier *[Signature]* Boulenger

N^o 49 des revendications

Après serment prêté.

[Signature]

N^o 50 des revendications.

Après serment prêté.

[Signature]

N^o 13.

Enquête. concernant la N^o Maria Cétique portant le N^o 51 des revendications

Ce jourci'hui treize Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Bahara Kinca, âgé de 56 ans, cultivateur demeurant à Caiohoa, qui nous a déclaré comme suit

« La nommée Maria Cétique, est propriétaire de la terre Amochoa, qu'elle a héritée de sa mère décédée, la nommée Cahiapetkani, qui en avait la jouissance depuis 1865, et dont elle était l'unique héritière. »

2^o Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant à Caiohoa, nous a fait une déclaration identique à la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et an qui dessus.

Les membres de la Commission.

[Signatures]

N^o 51. des revendications.

raprés Seruucut Jrite

A. D. 1864

N^o 14.

Enquête. concernant la N^o Camahi Caroline portant le N^o 53 des revendications.

Ce jourci'hui treize Mars mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Bahara Kinca, âgé de 56 ans, cultivateur demeurant à Caiohoa, qui nous a déclaré comme suit

« La nommée Camahi Caroline est propriétaire de la terre Takahoa, qu'elle a héritée de sa mère, la N^o Ithoko, décédée, qui en avait la jouissance depuis 1865 et dont elle était l'unique héritière. »

2^o Kirino, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant à Caiohoa, nous a fait une déclaration identique à celle du N^o Bahara Kinca.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an qui dessus.

Les membres de la Commission

[Signatures]

N^o 53 des revendications.

raprés Seruucut Jrite

A. D. 1864